

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 3 65 61
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS:
Quotidien Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin officiel 23.- 12.- 6.50
Avec Bulletin officiel 30.50 16.- 8.50
ÉTRANGER: Demander le tarif

**Le seul quotidien de
la Vallée du Rhône**

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S.A., tél. 21236
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S.A.

PRIX DES ANNONCES
Valais et de Bex à Villeneuve 11 ct. le mm.
Suisse et étranger 14 . . .
Réclames: Canton 24 . . .
Suisse et étranger 30
Mortuaires 20
Réclames première page majoration de 20%

La route vers la Lumière

Gustave Thibon, l'aimable et spirituel causeur que bien des auditoires valaisans ont eu la faveur d'entendre, vient de publier en collaboration avec le R. P. Perrin, aux Editions de la Colombe, un ouvrage où il s'exprime avec son habituelle finesse sur la personne, l'œuvre et l'expérience de Simone Weil dont l'audience est vraiment extraordinaire.

Mais avant d'en appeler à l'aimable philosophe-vigneron peut-être n'est-ce pas inutile de dire à nos lecteurs qui est Simone Weil.

C'est une sorte de nouveau Péguy. La pensée de Simone Weil, en effet, comme celle de Péguy, a suivi une évolution dont la mort est venue, prématurément, interrompre le cours. Comme le grand poète français, elle passa de l'extrême-gauche aux confins de l'anarchie pour arriver, à la veille de sa mort, au seuil de l'Eglise catholique.

Son itinéraire le voici.

Jeune philosophe, étudiante à l'Université, elle est intriguée par la misère du prolétaire. Aussi demande-t-elle un congé, qu'elle obtient, de l'Université, pour s'engager comme ouvrière dans des usines parisiennes. Expérience de curiosité intellectuelle, où se révèle déjà pourtant sa préoccupation de faire l'expérience des choses pour en parler dignement.

« J'ai le sentiment, surtout, écrit-elle, de m'être échappée d'un monde d'abstractions et de me trouver parmi des hommes réels — bons ou mauvais — mais d'une bonté et d'une méchanceté véritables. »

Expérience mystique, aussi: Simone Weil, qui n'est point encore chrétienne, éprouve une préoccupation où l'on peut déceler déjà le raffinement de la charité chrétienne: elle brûle de partager — sachant que toute connaissance des problèmes humains exige une participation personnelle — le sort des hommes les plus déshérités du monde moderne: les prolétaires, ceux qui ne possèdent rien de rien.

Ainsi, Simone Weil, agrégée de philosophie, mais très maladroite de ses mains, pénètre-t-elle jusqu'au fond du drame du prolétariat.

Cela n'est pas toujours facile à cause de sa formation et de son éducation. Elle l'avoue d'ailleurs dans une lettre à Boris Souvarine:

« Ces souffrances, je ne les ressens pas comme miennes, je les ressens en tant que souffrances des ouvriers et que moi personnellement je les subisse ou non, cela m'apparaît comme un détail presque indifférent. »

Mais si elle arrive à se hisser sur un plan supérieur, celui du philosophe qui sait distinguer l'essentiel de l'accessoire et donner à chacun son importance relative, à ne pas ressentir les souffrances du prolétaire de la même manière que celui-ci, elle perçoit tout de même l'essentiel.

Son ouvrage *La condition ouvrière* nous apporte sur le drame du prolétariat moderne, le témoignage d'une expérience vécue avec clairvoyance, objectivité et sympathie.

« Le fait capital du prolétariat, avoue-t-elle, n'est pas la souffrance mais l'humiliation. » Tout le problème est là.

Aussi se préoccupe-t-elle d'effacer cette humiliation en rétablissant la dignité de l'homme et en cherchant les conditions dans lesquelles le travail peut l'assurer.

Au travail de l'usine, elle reproche son anonymat, son indifférence inhumaine: « l'ignorance totale de ce à quoi on travaille est excessivement démoralisante. »

Elle dénonce la matérialisation de l'homme et la confusion honteuse de l'homme et de l'outil: « les choses jouent le rôle des hom-

mes, les hommes jouent le rôle des choses: c'est la racine du mal. »

Elle souhaite que le travail retrouve, comme dans certaines tâches purement manuelles, son rôle éducatif: « à mon avis, le travail doit tendre dans toute la mesure des possibilités matérielles à constituer une éducation ».

D'abord extrêmement révoltée devant la misère prolétarienne, elle ne voit de salut que dans le mirage révolutionnaire.

Petit à petit cependant elle se rend compte que la révolution marxiste ne fait que remplacer une injustice par une autre. C'est pourquoi, elle s'en détache lentement mais sûrement. C'est en 1941 déjà qu'elle écrit:

« Le nom d'opium du peuple que Marx appliquait à la religion a pu lui convenir lorsqu'elle se trahissait elle-même, mais il convient essentiellement à la révolution. L'espoir de la révolution est toujours un stupéfiant. »

Elle parvient même jusqu'au seuil de l'Eglise catholique, elle est chrétienne de foi et de cœur quand la mort vient la cueillir. Il lui manquait d'avoir fait le pas décisif.

Ses derniers tâtonnements devant le mystère ne l'ont point empêchée de trouver l'essentiel:

« Il y a deux misères dont on a à prendre conscience, écrit-elle vers la fin, celle qui fait qu'on est si loin du Christ (et à un degré moindre des saints), et celle qu'on a en commun avec le Christ, la misère humaine. Mais les deux sont parentes: la première regardée d'une manière assez perçante se ramène à la seconde; les comprendre et les sentir comme identiques c'est être des saints. »

Telle est Simone Weil dont il faut lire les deux ouvrages: *La condition ouvrière* et *Lettres à un religieux*.

Son témoignage est si sincère, si pathétique et si grandiose qu'il ne peut laisser personne indifférent. Il doit toucher, en particulier, tous ceux qui ont à cœur la promotion du monde ouvrier et le souci de la Cité.

C.

Sous les drapeaux

La compensation pour perte de salaire et de gain

Divers commentaires ont déjà entouré l'étude du prochain régime de compensation pour la perte de salaire et de gain, lors de service militaire. Cette compensation était dénommée, pendant le service actif, « allocations aux mobilisés ». Le projet d'un régime définitif est actuellement étudié dans ses détails. Il vaut la peine d'en parler brièvement ici.

Il y a longtemps déjà que les arts et métiers suisses défendent le point de vue qu'en raison des charges considérables que ne manquerait pas d'entraîner l'inclusion dans la législation ordinaire, des arrêts pris en vertu des pouvoirs extraordinaires, le nouveau régime de compensation doit faire abstraction de tout prélèvement de cotisations. Nos arts et métiers ont également estimé, avec raison nous semble-t-il, qu'il serait opportun de limiter dans une certaine mesure le cercle des bénéficiaires d'allocations. Cette opinion se défend d'autant mieux que nos services militaires du temps de paix sont relativement courts, et que nos possibilités financières sont certes limitées.

C'est dans cet esprit, et en s'attachant au principe d'un régime sans cotisations, que M. Gysler, alors président de l'Union suisse des arts et métiers, avait déposé en mars 1950 déjà, au Conseil national, une motion tendant à rembourser au fonds pour la protection des militaires 200 millions sur les 400 millions qui lui avaient été attribués par la Confédération pour alléger les contributions des pouvoirs pu-

blics en matière d'A. V. S. La proposition fut aussi faite de couvrir la différence entre les intérêts de ce fonds (12 millions de francs environ à partir de 1953) et les dépenses (30 à 34 millions de francs) par des prélèvements sur le fonds de l'AVS. On pourrait ainsi assurer à long terme un financement sans cotisations du régime de compensation.

Le 15 janvier 1951, la Commission d'experts chargée par le Conseil fédéral de l'étude du problème a publié son rapport. Elle a repris ces principes que nous venons d'évoquer pour la préparation d'une loi fédérale. Le message du Conseil fédéral du 23 octobre 1951 sur un projet de loi en la matière précise que la perception immédiate de cotisations ne saurait entrer en ligne de compte, et cela pour diverses raisons. En bref, le projet de loi suggère une solution semblable à celle que les arts et métiers ont proposée au sujet des 200 millions de francs dont nous venons de parler.

Une période d'application de 12 à 14 ans pourra être de ce fait assurée sans cotisations. Puis dès 1964 ou 1968, selon le montant des allocations, et suivant le projet gouvernemental, il serait question de prélever des cotisations sous la forme de majorations de celles de l'AVS. A la fin de 1950, le bilan technique de l'AVS faisait état d'un excédent actif de 40

millions de francs. On peut ainsi parfaitement remettre en discussion la solution du recours aux ressources de l'AVS pour financer le futur régime d'allocations. L'excédent cité l'autorise. Rappelons que l'AVS a été la principale bénéficiaire, en son temps, du fonds de protection des militaires.

Après avoir récupéré les 200 millions de francs que nous avons cités, ce fonds de protection des militaires s'élèvera à la fin de 1952 au montant de 399,7 millions, produisant un intérêt annuel de 12 millions environ. Les dépenses totales prévisibles pour les allocations aux militaires, en comprenant les recrues et les étudiants, s'élèvent en moyenne de 32 à 36 millions.

Il y aurait ainsi annuellement un montant de 22 à 24 millions à trouver, montant qui se réduirait de 4 à 6 millions si l'on exclut les étudiants. Il s'agira en résumé de couvrir de 18 à 24 millions par des prélèvements sur le fonds de l'AVS pour assurer le financement du nouveau régime de compensation pour perte de salaire et de gain. Avec cette solution, l'A. V. S. disposera encore d'un excédent de vingt millions de francs par année pour alimenter ses rentes.

Puisse les Chambres fédérales adopter une solution de cette nature et repousser toute idée de cotisation nouvelle. (N.)

DE JOUR EN JOUR

Le Palais de Chaillot ferme ses portes...

par M^c M.-W. SUES

L'Assemblée plénière des Nations Unies a terminé ses travaux sans même que le grand public s'en rende compte. La grande presse en a peu parlé et ceux qui se sont penchés du dehors sur ses délibérations, ont été sévères. C'est qu'à vrai dire, pour n'en avoir pas suivi les séances, ils ne saisissent pas l'extrême complexité de pareille réunion. On est facilement injuste à l'égard de l'Organisation internationale parce qu'on ne réalise pas que sa structure l'empêche d'agir, qu'elle est précisément conçue pour éviter qu'un groupe de puissances impose sa volonté à un autre. On a voulu créer un savant équilibre; on s'est refusé à en faire un instrument de coercition, d'autorité. On a bien fait, car tout autre méthode eût porté atteinte à la souveraineté des Etats. Ceux-ci, menacés dans leurs prérogatives essentielles, n'auraient pas adhéré à la Charte et les « Nations Unies » ne seraient pas nées ou elles n'auraient groupé que les grandes puissances et leurs satellites.

Or ce rassemblement périodique est utile, beaucoup plus utile que les résultats obtenus pourraient le faire croire. En effet, sans les Nations Unies, il n'y aurait plus de rapports suivis entre l'Ouest et l'Est. La voie diplomatique ordinaire est à tel point obstruée que les Etats-Unis songent à rappeler leur ambassadeur à Moscou, non pas pour cause de rupture, mais parce que lui et ses collaborateurs ne sont plus en mesure d'accomplir la tâche normale qui incombe à des ministres plénipotentiaires. Ils n'ont plus rien à faire! Comment dès lors, garder le contact, éviter que, par faute de relations, la situation ne s'aggrave? La Charte des Nations Unies a prévu un organisme permanent, le Conseil de Sécurité, qui oblige ses membres à se rencontrer presque quotidiennement. Les Etats qui y siègent sont forcés d'entretenir à New-York des délégations permanentes et ces délégués tiennent leurs gouvernements respectifs au courant de tout ce qui se passe dans les milieux internationaux. Ainsi le contact est maintenu, peut-être à contre-cœur et dans des conditions qui n'ont rien de particulièrement agréables, mais le monde n'est pas encore divisé en deux blocs qui s'ignorent et qui s'espionnent. C'est là le grand mérite de l'ONU qui, par ailleurs, a tant de défauts évidents.

Il est juste de dire que l'Institution fut conçue à San Francisco, comme son nom l'indique, pour des « nations unies ». Dès l'instant où elles ne l'étaient plus, le système était faussé et ne pouvait plus fonctionner normalement.

En ce qui concerne cette dernière Assemblée plénière il ne faut pas être trop injuste à son égard. L'homme de la rue a déjà oublié, qu'à fin octobre dernier, on était devant une extension quasi-certaine du conflit de Corée. Quand s'ouvrit, le 6 novembre, la session de 1951, on pouvait s'attendre au pire. Or c'est un mouvement de détente qui se produisit,

après que les « grands » eurent pris contact. L'influence des moyennes et petites puissances fut salutaire. Les entretiens firent le reste. La situation mondiale au lieu d'empirer, s'améliora. Les gouvernements, dûment renseignés par leurs représentants à Paris, comprirent que l'opinion dominante n'était pas à la guerre, mais à la paix. Si l'on admit que les conditions n'étaient pas encore favorables à une rencontre Truman-Churchill-Staline, on finit par reprendre l'étude du désarmement au lieu d'en nier l'utilité. Certes ce n'est que l'indice d'une pause. Mais cette pause est bienvenue. Tant que l'on négociera, on ne tuera pas, du moins sur le plan mondial.

On a aussi constaté, au cours des différents et innombrables votes qui ont eu lieu que les puissances cherchaient à échapper à la tutelle des deux grandes qui décideront des destinées humaines. Il s'est affirmé un « courant d'indépendance » qui est réjouissant, car il a pris une telle ampleur que les deux grands ont été obligés d'en tenir compte. Or ce droit à se faire entendre, à formuler une opinion propre est une des raisons d'être de l'Organisation internationale.

Ensuite, ceux qui critiquent sans merci l'O. N. U. oublient totalement qu'elle a d'autres activités que celles qui touchent au domaine politique. Certes la grande presse ne donne pas le détail des rapports techniques adoptés sans discussion, donc sans éclat et sans publicité, par l'Assemblée plénière. Il n'en est pas moins vrai que dans les domaines social, humanitaire, médical, scientifique, l'action internationale a grandement progressé et que les savants et les techniciens vont de l'avant, forts de ces approbations muettes que sont les adoptions de résolutions. Or ces activités sont d'une utilité incontestable pour l'humanité sans qu'elle s'en rende bien compte. Il n'y a là aucun aspect spectaculaire, aucune discussion à grands effets, mais les résultats quotidiens sont sans aucun doute plus importants que de vaines palabres qui retiennent l'attention des foules. C'est bien pourquoi, malgré les apparences et le facile dénigrement de ceux qui ne saisissent point l'extrême complexité des réunions qui mettent en présence les opinions souvent divergentes de soixante nations, on ne peut pas dire que les résultats enregistrés au Palais de Chaillot soient nuls. L'humanité cherche sa voie dans la brousse de la politique et le maquis de la procédure, mais, si peu que ce soit, elle progresse ou du moins maintient sa position pacifique. N'est-ce pas l'essentiel? Peut-on demander plus en une heure aussi trouble?



NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'anniversaire du Traité du Latran

Lundi 11 février, le Saint-Siège et l'Italie ont commémoré le 23e anniversaire de la signature du Traité du Latran et du Concordat entre le Saint-Siège et l'Italie. Conformément aux ordonnances civiles, la journée a été fériée en Italie et à la Cité du Vatican, où les administrations et les écoles ont eu congé. Dès le matin, le drapeau pontifical aux couleurs blanche et or, a été hissé sur les édifices publics de la Cité du Vatican et sur les Palais pontificaux exterritorialisés, tandis que le drapeau italien flottait sur les Ministères et les édifices officiels de l'Etat. A la Cité du Vatican, les corps armés portaient l'uniforme d'apparat comme aux grandes circonstances.

Dans son éditorial du 11 février, le journal de l'Action Catholique italienne, « Il Quotidiano », a écrit entre autres : « La douloureuse réalité du martyre infligé à l'Eglise en la personne de ses évêques, du clergé et des fidèles, dans tous les pays subissant la tyrannie bolchévique, rend chaque jour plus actuel pour nous le devoir d'approfondir l'importance et la signification de l'événement commémoré aujourd'hui. Les libertés religieuses solennellement sanctionnées par le Pacte de Latran et confirmées par la Constitution ne doivent pas nous faire oublier que le Concordat est un point de base de l'histoire, que les Italiens ont le droit de le voir non seulement défendu, mais encore réalisé dans toute la plénitude de sa satisfaction spirituelle.

Conscients de leur force, les catholiques ne doivent pas oublier que les droits sanctionnés et consacrés par la Conciliation dépendent de la fermeté de l'énergie de leur action, qui doit être avérée et stimulée par la vision constante des souffrances de l'Eglise, par l'angoisse de tant de peuples opprimés dans la libre expression de leur foi, par le sacrifice de tant de catholiques qui meurent, après vingt siècles de christianisme, l'expérience héroïque des catacombes ».

Sao Paulo

**UN AUTOCAR DANS UN RAVIN
Cinq morts**

Quatre voyageurs ont été carbonisés, un autocar ayant roulé dans un ravin par suite de la rupture de la direction et le véhicule ayant pris feu. Le chauffeur est mort pendant son transfert à l'hôpital. L'accident s'est produit sur la route de Sao-Paulo à Parana, près de la ville de Ribeira.

**ECHANGE DE TELEGRAMMES
ENTRE LE PAPE PIE XII
ET LA FAMILLE ROYALE D'ANGLETERRE**

En réponse au Message de condoléances que Sa Sainteté Pie XII lui avait adressé dès la nouvelle de la mort du roi George VI, la reine-mère Elisabeth a fait parvenir au Souverain Pontife le télégramme suivant :

« Profondément émue par le Message si bienveillant de Votre Majesté, je m'empresse de L'assurer que j'apprécie dans toute sa valeur Sa sympathie ».

D'autre part, le Pape Pie XII a adressé le message suivant de souhait à la nouvelle Souveraine d'Angleterre, la reine Elisabeth II, à l'occasion de son élévation au trône :

« Nous avons l'honneur de faire part à Votre Majesté, à l'occasion de votre élévation au trône, que Nous adressons à Dieu des prières ferventes et formons pour vous des souhaits, afin que durant de longues années, soient accordé à vous-même l'assistance divine, au milieu de vos graves responsabilités et à vos peuples, une ample prospérité. »

La guerre en Corée

Opérations navales et aériennes

On mande de Tokio : Les opérations aériennes se sont poursuivies sans interruption en Corée pendant la nuit de mardi.

Les superforteresses ont jeté des bombes d'une demi-tonne sur les ponts de chemins de fer de la Corée du nord et sur les principales voies de communication avec la Chine.

Les forces navales alliées ont resserré le blocus des côtes et ont bombardé toute la journée les batteries côtières et les concentrations de troupes.

Les contre-torpilleurs britanniques ont participé à ces opérations en bombardant les troupes communistes à l'extrémité occidentale du front. Le contre-torpilleur britannique « Charity » et le contre-torpilleur australien « Warramunha » s'en sont pris aux forces terrestres communistes même pendant leur retraite. Le « Charity » a attaqué ensuite des petits bateaux communistes. Une batterie qui faisait feu contre les navires alliés a été réduite au silence par le contre-torpilleur canadien « Sioux ».

Un porte-parole de la 8e armée a déclaré mardi que pendant la semaine se terminant le 7 février, les communistes ont eu 981 tués, 1260 blessés et 31 prisonniers.

Les négociations de Panmunjom

Enfin les communistes acceptent un point

On mande de Panmunjom : Les représentants sino-coréens ont accepté, mardi, d'élever jusqu'à 30,000 par mois le chiffre concernant la rotation des troupes pendant l'armistice, et celui des voies d'accès à quatre pour chaque partie. Les officiers d'état-major alliés ont cependant déclaré que ces chiffres étaient encore insuffisants. On rappelle que les communistes avaient précédemment proposé les chiffres de 25,000 par mois pour la rotation des troupes et celui de trois pour chaque partie pour des voies d'accès.

Les sino-coréens ont désigné comme nouvelles voies d'accès possibles Manjopin, derrière leurs lignes, et Yosu, derrière les lignes alliées.

Le colonel Darrow, à l'issue de la réunion, a déclaré : « Nous avons fait entendre aux communistes que les voies proposées ne correspondaient pas encore aux besoins de l'armistice, mais que nous examinerons toutefois très sérieusement leur nouvelle proposition. »

**LA PRESSE PARISIENNE COMMENTE
LE DEBAT
SUR L'ARMÉE EUROPEENNE
Atmosphère favorable**

Les journaux commentent, mardi matin, le débat qui s'est ouvert à l'Assemblée nationale sur l'armée européenne mettant l'accent sur les critiques formulées et sur l'importance du débat engagé devant la nation.

Le Populaire écrit que, avec l'armée européenne, l'Assemblée aborde tout le problème de la défense du monde libre.

Le Figaro relève que le débat n'engage pas l'existence du gouvernement, mais il n'en aura pas moins des résonances en politique intérieure.

L'Aurore est d'avis que M. Schuman a su se montrer prudent et modéré. La réponse au gouverne-

ment de Bonn doit être claire : Pas d'armée européenne si Bonn n'accepte pas les restrictions prévues par les accords contractuels.

Combat dénote une atmosphère défavorable à l'armée européenne à l'issue de la première journée, due à trois craintes : 1. Renaissance de la Wehrmacht, 2. Cassure définitive entre l'est et l'ouest, et 3. Disparition de l'armée nationale française. Le journal s'élève contre l'indifférence des députés pour l'armée européenne. C'est grave autant qu'inadmissible.

Ce matin-Le Pays exige des garanties : avant d'organiser l'armée européenne, il fallait créer l'Europe. Or, celle-ci n'est encore qu'une entité purement formelle. Aucun organisme digne de ce nom ne l'anime. Les projets actuels ne garantissent ni la paix, ni la France d'une nouvelle invasion.

Quant à la presse d'extrême-gauche, elle considère avec L'Humanité que le débat fournit une excellente réponse aux sceptiques qui professent que la politique française est fixée une fois pour toutes, que le réarmement allemand se fera puisque les fauteurs de guerre le veulent. La discussion de lundi montre au contraire l'efficacité du mouvement pour la paix.

NOUVELLES SUISSES

ALTDORF

Trois écuries détruites par une avalanche

Lundi après-midi, trois écuries ont été détruites par des avalanches dans l'Isenthal. Alors que onze bœufs et six moutons furent ensevelis par les masses de neige, treize autres têtes de gros et petit bétail purent être sauvées.

Mardi matin, vingt familles habitant Grosstal au-dessus d'Isenthal ont été évacuées avec le bétail leur appartenant du fait que le danger d'avalanches subsiste.

Un appel du conseiller fédéral Rubattel

**EN FAVEUR
DE LA LOI SUR L'AGRICULTURE**

Au cours de l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, qui a eu lieu samedi à Lausanne, le conseiller fédéral R. Rubattel a prononcé une allocution traitant de la loi sur l'agriculture.

Après avoir précisé les raisons permanentes qui justifient une certaine protection des produits du sol, rappelé l'insécurité des temps et l'absolue nécessité d'une classe rurale aussi nombreuse et forte que possible, le chef du Département de l'économie publique s'est attaché à l'analyse des chapitres es-

sentiels de la loi. Le problème le plus controversé, celui des limitations à l'importation et des mesures tarifaires, a été notamment résolu de manière équitable. Si les circonstances l'exigent, et sous les réserves fixées par le texte légal, l'autorité fédérale doit être en mesure d'éviter que l'agriculture ne soit écrasée par une concurrence partant de conditions de production tout à fait différentes. L'orateur a exposé, en particulier, les motifs pour lesquels la Confédération ne peut se désintéresser ni des questions d'enseignement et de préparation professionnelle, ni de l'élevage et de l'exportation du bétail de rente au sort duquel est liée l'existence montagnarde, ni de l'écoulement des autres produits agricoles. La loi apporte à ces problèmes, comme à celui de la vigne, des solutions fondées sur une longue expérience, adaptées le mieux possible à notre époque, et qui ne portent d'aucune manière atteinte aux intérêts d'autres catégories de la population suisse.

M. le conseiller fédéral Rubattel conclut de la manière suivante : « La loi constitue un progrès multiple : elle établit solidement, sans limite de durée, les bases sur lesquelles il sera possible d'asseoir un équilibre meilleur de la production, une stabilité moins précaire du revenu agricole ; elle contribuera ainsi au maintien d'une population rurale forte, bénéficiant d'un niveau d'existence convenable. La loi n'aggrave sensiblement ni l'intervention, ni les charges de l'Etat ; elle laisse aux agriculteurs eux-mêmes des responsabilités sérieuses, notamment en matière de qualité, condition première de tout succès durable, et de répartition raisonnable de la production, conforme aux exigences de l'économie nationale ; les pouvoirs publics n'imposeront d'obligations à l'agriculture que dans la mesure où les circonstances s'avéreront plus fortes que les hommes, où les moyens mis en œuvre par les organisations agricoles apparaîtront inefficaces. La loi, compromis équitablement accepté à la presque unanimité des deux Chambres, n'est aucunement un privilège pour les uns et un poids insupportable pour les autres ; élaborée avec soin, après consultation répétée de tous les milieux économiques du pays, elle est, pour la population étatique, une assurance contre la disette ; elle réalise, au surplus, un heureux équilibre entre des intérêts divers ; elle tient, enfin, les promesses solennelles faites tout au long de la dernière guerre aux paysans suisses.

Sur un autre plan, la loi ménage dans une large mesure la souveraineté des cantons et laisse à l'Assemblée fédérale des compétences étendues sur des points particulièrement délicats. L'union et l'économie nationale sortiront renforcées d'une votation affirmative le 30 mars ; le pays a tout à gagner à l'application d'une loi juste, qui donne à la population rurale des garanties indispensables à son existence même. »

Un comité neuchâtelois

Un comité cantonal neuchâtelois d'action en faveur de la loi sur l'agriculture a été constitué lundi à Neuchâtel. Il est présidé par M. Jean-Louis Barrelet, président du Conseil d'Etat.

ZOFINGUE

Happée par une auto

Lundi soir, Mme Marha Meier, 62 ans couturière, qui roulait à bicyclette entre Zofingue et Offringen, a été happée par une automobile et tuée sur le coup. L'automobiliste a été arrêté.

NEUCHATEL

Découverte du cadavre d'un noyé

Un jeune apprenti de commerce de Cortaillod, Bernard Henri, âgé de 21 ans, qui avait disparu du domicile de son oncle, chez lequel il vivait, et dont le signalement avait été diffusé dimanche par la radio, a été retrouvé noyé, lundi après-midi, à la plage de Colombier. On ignore les circonstances de cette mort.

NOIRAIGUE

Une ferme s'effondre sous le poids de la neige

La ferme de M. Albert Jeannot, à Rosières, entre Travers et Noiraigue, s'est écrasée sous le poids de la neige. Les dégâts sont évalués à une trentaine de milliers de francs.

PORRENTRUAY

Un rural détruit

Lundi matin, un incendie a complètement détruit un bâtiment rural appartenant à M. René Boinay,

Après l'incendie d'une verrerie de Fribourg



Une fabrique de verre complètement anéantie. On compte pour plus de 600,000 francs de dommages. L'incendie a été provoqué par une explosion produite elle-même par du verre liquide surchauffé à une température de 1100 à 1500 degrés.

— Oh ! Vous voulez parler de Phébé Gill !... C'est la fille de notre boucher, docteur Lavington. Il serait étrange que vous la connaissiez. Il est vrai que, vous autres médecins, comme les *clergymen*, êtes obligés de voir un peu tout le monde, n'est-ce pas ?

Elle dévisageait Roger avec un mauvais sourire. Lavington ne la regardait pas. Ses yeux restaient fixés sur la jeune fille.

— La fille d'un boucher, répéta-t-il. Non, je ne crois pas...

— Naturellement, j'aurais dû vous dire qu'elle avait été élevée d'une façon stupide, continua Miss Marchand avec empressement. Ma mère m'a toujours dit que c'était une faute. Mais il paraît que Mrs Gill a une sœur qui a fait un mariage très au-dessus de sa position et Phébé ayant beaucoup vécu près d'elle a acquis des notions qui ne cadrent pas avec son rang social. C'est une pitié, mais qu'y faire ?

Elle haussa les épaules avec l'air de se dégager de toute responsabilité à l'égard de l'éducation de Miss Gill.

— Rien, bien entendu, répondit Roger d'un air absent.

Les gens s'étaient interposés entre lui et la chevelure blonde. Après une excuse rapide à Miss Marchand, il se fraya un chemin dans la direction que Miss Gill avait prise. Mais le destin était contre lui. Le recteur l'arrêta au passage.

— Je parlais justement de vous à lord Luxmore, docteur Lavington. Il désire que vous lui soyez présenté.

Aussi flatteur que fût le désir de Lord Luxmore,

Roger pensa qu'il s'en serait bien dispensé. Il n'était pas question de refuser et il dut réfréner son impatience de son mieux.

Lord Luxmore était un homme à figure aimable, ayant de beaucoup dépassé l'âge mûr. Sa réputation de philanthrope et de savant était mondiale, mais en tant que politicien — un rôle dans lequel, depuis peu, il avait l'intention de briller — il était considéré comme médiocre, même par son parti.

C'était un homme de haute taille, maigre, aux yeux brillants, à la figure glabre à l'exception de deux favoris qu'il avait l'habitude de tordre entre ses doigts quand il essayait de résoudre un problème épineux.

Il s'empara immédiatement de Roger.

— Je désirais vivement vous rencontrer, docteur Lavington. Mon attention a été attirée sur vous par un de vos articles dans le dernier numéro de *La*

Lancette, article qui se rapporte, à certains points de vue, à ma tâche dans l'Est End.. Je fais allusion à vos remarques sur la fréquence de la transmission des maladies par les vêtements achetés chez des revendeurs. Maintenant, vous voulez me dire...

Roger comprit qu'il était inutile d'essayer de lui échapper et, résigné à l'inévitable il écouta, avec une patience digne d'éloges, les théories de Lord Luxmore sur les maladies contagieuses et ses plans de régénération de la classe pauvre.

Le thé était fini et les enfants se rangeaient sous la direction de leurs professeurs. Roger eut beau regarder partout : la jeune fille en gris n'était plus là.

Lord Luxmore se retourna.

— Dieu me pardonne ! Je ne vois pas Elizabeth. Elle devait distribuer les prix. Ah ! Je suppose que nous devons aller de ce côté.

Et il indiqua le presbytère. On avait dressé sur

l'herbe une table couverte de livres de prix, un groupe de personnes l'entouraient. Roger distingua la robe blanche de Mrs. Melville tout près de la longue redingote noire du pasteur. Miss Marchand parlait à une jeune fille en bleu.

— Je suppose que nous devons les rejoindre, dit Lord Luxmore en s'avancant dans leur direction.

— Mais Roger hésita.

— Je préfère rester à l'écart. Je ne suis qu'un étranger ici.

Lord Luxmore s'arrêta.

— Vous avez raison, remarqua-t-il joyeusement, Elizabeth peut très bien se débrouiller toute seule et le vieux Marchand — qui est un bien brave homme — est un peu ennuyeux. Quant à sa fille... elle est aussi très bonne, mais le fait est, ajouta-t-il confidentiellement, que je déteste rester à côté d'elle.

Roger bredouilla une réponse. Il avait les yeux fixés sur la jeune fille à qui Miss Marchand parlait. Il lui semblait que cette haute et svelte silhouette, ce port de tête libre et gracieux lui étaient étrangement familiers.

Le flot de paroles de Lord Luxmore tombait dans des oreilles sourdes.

« — Il faut que vous veniez au hall un de ces jours et que nous discutions sérieusement la question », disait-il avec cet air de bonhomie qui faisait sa popularité dans toutes les classes sociales. Je passe la majeure partie de mon temps ici, comme vous le savez.

(A suivre).

FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

LE ? MYSTÈRE DU BUNGALOW

roman policier de A. HAYNES

agriculteur à Vendlincourt, et une grange attenante. Le mobilier et le bétail ont pu être sauvés, tandis que le fourrage et le matériel agricole sont restés dans les flammes. Les dégâts sont évalués à environ 70,000 francs. Les causes ne sont pas connues.

SOLEURE

12 chars de foin en feu

Douze char de foin ont brûlé pendant la nuit à Fehren. Les pompiers ont été alertés, mais ils n'ont rien pu sauver.

GENEVE

Encore un gros incendie

Un incendie, dû à une cause accidentelle, a éclaté lundi dans un immeuble de la rue de Carouge et a causé pour quelque 10,000 francs de dégâts.

Quant au violent feu de cave qui a éclaté dimanche aux Eaux-Vives et où les dégâts se sont élevés à 8000 francs environ, on n'en connaît pas encore les causes.

LIESTAL

Collision mortelle

Le 5 février, près de Schweizerhalle, au cours d'une collision entre une automobile et un camion, le conducteur de la voiture, M. Nathan Shimon fut projeté hors de son siège. Il vient de mourir à l'infirmerie de Liestal des suites de ses blessures.

CONFERENCE SUISSE DE SECURITE DANS LE TRAFIC ROUTIER

Réunie en 1949, une assemblée de toutes les autorités et associations intéressées à la prévention des accidents de la circulation routière avait chargé un comité présidé par M. Vaterlaus, conseiller d'Etat (Zurich), d'examiner l'activité ultérieure dans ce secteur. Des progrès très appréciables ont été obtenus depuis lors dans deux domaines déterminés. Grâce à l'appui du fonds pour la lutte contre les accidents alimenté par les compagnies d'assurance, l'ACS, le TCS et l'ASPA, du nouveau matériel destiné à l'enseignement de la circulation à la jeunesse a été créé en grand nombre. En outre, un programme pour introduire d'une manière supportable également dans notre pays les contrôles techniques périodiques de tous les véhicules a vu le jour.

Au cours d'une séance tenue le 8 février à Lausanne, le comité a décidé une constitution plus précise sous la dénomination de « Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier ». M. Duboule, conseiller d'Etat (Genève), a été appelé à la présidence. A part l'approbation des travaux antérieurs, le Comité a fait sien un plan pour l'exécution d'actions de circulation répétées, mais diverses, selon des thèmes identiques dans tous les cantons. Les détails seront arrêtés au début du mois de mars lors d'une plus grande assemblée d'intéressés. Il s'agira donc de tenter la coordination des mesures entreprises partout afin d'abaisser le nombre des accidents et peu à peu d'arriver encore à davantage d'efficacité.

A PROPOS DU CONTROLE DES PUBLICATIONS DE SPECTACLE

Les catholiques genevois remercient...

Le Comité de la Fédération Catholique a adressé par lettre ses remerciements au Conseil d'Etat du canton de Genève pour l'arrêté qu'il a pris récemment concernant le contrôle des publications de spectacles, mesure qui s'imposait devant les procédés de plus en plus licencieux employés par certaines entreprises trop peu soucieuses de la moralité publique.

A la veille de se rendre à Fribourg pour la Conférence des Présidents des Organisations Catholiques Internationales, M. Le Cour Grandmaison, président de la Fédération nationale française d'Action Catholique et président de l'Union Internationale des Hommes Catholiques, sera l'hôte jeudi 28 février, de la Fédération Catholique genevoise : sous ses auspices, il donnera à Genève une conférence sur le thème : « Les Catholiques dans le monde actuel ».

NOUVELLES LOCALES

Vernamiège

Un départ

Il y a deux semaines, les journaux annonçaient le grand deuil qui plongeait dans la désolation la paroisse de Chamason, par la mort de M. l'abbé Papilloud. Chrétiennement nous avons compatit à cette pénible douleur, mais nous ne nous doutions pas qu'elle aurait sur nous un contre-coup pareil à celui qui vient de nous frapper. Pour combler le vide créé par la mort, S. Excellence Monseigneur l'Evêque pensa au curé de Vernamiège qui, hier, nous a fait ses adieux. La désolation n'a pas été moindre chez nous qu'il y a deux semaines, à Chamason. Sans doute, notre cher curé n'est pas parti pour l'éternité, mais nous le perdons quand même...

Arrivé au milieu de nous, dans cette nouvelle paroisse créée après la catastrophe de l'église de Nax, survenue le 10 janvier 1909, M. l'abbé Gauye nous a prodigué son ministère pendant plus de 9 ans. Qui dira tout le bien qu'il a opéré parmi nous pendant cette période ? Ame d'apôtre, il a mis tout son cœur de jeune prêtre à remplir son noble office de pasteur d'âmes. Tout fut pour lui objet de sollicitude. Homme d'ordre, il le fit régner partout, dans l'église, dans la sacristie, dans les écoles. Homme de goût, il savait rendre les cérémonies attrayantes. Prédicateur consciencieux et pratique, il était écouté avec le plus grand plaisir. Ame d'artiste, il consacrait ses loisirs à la peinture et à la sculpture. Cherchant à

promouvoir le bien de ses paroissiens, il installa le chauffage à l'église et se dévoua sans compter pour conseiller et seconder l'Administration communale dans la construction d'une cure, qui fait le plus grand honneur à l'esprit religieux de cette petite paroisse aux revenus pourtant modestes. Il sut profiter de l'occasion pour doter le village d'une belle salle paroissiale, destinée à rendre de précieux services à la population tout entière. Dernièrement encore, il s'intéressait vivement aux pourparlers qui doteront le village d'une école ménagère. Il songeait même à procurer à l'église un orgue, qui lui fait encore défaut. Connaissant son dévouement et ses capacités, le Département de l'Instruction publique l'avait nommé inspecteur des écoles du district d'Hérens.

Voilà le prêtre que nous perdons et que nous pleurons ; la seule pensée qui peut nous consoler quelque peu, c'est de savoir que toutes ces belles qualités il va pouvoir les déployer dans un milieu proportionné à sa taille et qu'il n'oubliera pas dans ses prières et son affection la petite paroisse de Vernamiège, où son souvenir restera ineffaçable.

REMBOURSEMENT DE L'IMPOT ANTICIPE

Le Service cantonal des contributions communique ce qui suit en complément de l'avis paru dans la presse en janvier écoulé :

Gains au Sport-Toto et à la Loterie romande : il est rappelé aux bénéficiaires de gains que seul l'impôt anticipé retenu sur les gains de 1951 (et antérieurs 1949-1950) est remboursable en 1952.

La procédure à suivre comporte l'établissement d'une « demande de remboursement » sur formules à disposition auprès des administrations communales et le dépôt de cette demande jusqu'au 15 février courant à sa commune de domicile. La rétrocession de cet impôt sera faite lors de la notification de l'impôt cantonal 1952 par compensation avec celui-ci, et par versement du solde éventuel à la commune pour le compte du requérant. (Ord. d'exécution du 18. I. 44).

Il est par contre inutile d'adresser au Service cantonal des contributions des attestations de gains de 1952 ; ces dernières seront renvoyées à leur expéditeur à ses risques (remboursement en 1953).

D'autre part, la demande de remboursement à valoir sur les gains et intérêts échus en 1951 est facultative ; toutefois, les intéressés sont invités à profiter de cette possibilité intermédiaire leur permettant d'obtenir le remboursement année par année — au lieu de la reporter à 1953 pour deux ans. Les requérants voudront bien respecter le même délai échéant le 15 février courant.

En raison de ces dispositions, toute demande présentée lors de la notification de l'impôt cantonal seulement sera écartée et reportée à 1953.

Remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA : Les formules nécessaires ont été mises à disposition des grandes communes du canton. Toute personne ne pouvant obtenir cette pièce auprès de son administration communale peut la réclamer à l'office soussigné qui lui enverra et donnera les renseignements désirés.

Office cantonal de l'impôt anticipé, Sion.

REGRETS ET PAROLES DE RECONNAISSANCE

Quand ces lignes paraîtront, M. le Rd abbé Emile Défago ne sera plus parmi nous.

Il va porter ailleurs son zèle et son dévouement. Il nous laisse le souvenir d'un prêtre de grande charité, d'un brûlant esprit d'apostolat, d'un caractère tout de gentillesse, d'affabilité, de bonne humeur.

Celui qui écrit ces lignes lui doit une particulière reconnaissance pour avoir bénéficié, en des jours pénibles, d'une aide précieuse de travail et de réconfort moral.

Toute la paroisse lui est redevable de la plus chaleureuse gratitude.

Si les enfants des écoles se souviennent des leçons de religion et de morale qu'ils ont entendues de sa bouche ; si tous les paroissiens mettent en pratique les sages conseils qu'il leur a adressés du haut de la chaire, la vie religieuse en sera renouvelée.

Que Dieu l'accompagne dans ses nouvelles fonctions d'aumônier au Sanatorium Cécil, à Montana, et que M. l'abbé Défago poursuive son chemin en semant le bien autour de lui.

J. Z., Miège.

SOIREE DE LA CHORALE SEDUNOISE

La Chorale Sédunoise a sa réputation. Et une fois de plus, avec un programme, on pourrait dire ascensionnel et une exécution de tous points réussie, le 9 février, elle a tenu ses promesses.

La soirée musicale patronnait le futur poumon d'acier. Mais si quelques âmes s'étaient égarées dans la salle, en mal de bienfaisance, ce n'est certes pas au poumon d'acier que sont allés les enthousiastes applaudissements. La foule ravie venait de communier aux belles œuvres d'auteurs qui n'ont pas besoin de nos qualificatifs : Croce, Möhring, Hemmerling, pour ne pas nommer ceux qui sont si près de nous, Parquet et Martin. « Sur la lande », « Quand vous voudrez », de ces deux auteurs, et « L'Océan » de Möhring nous ont particulièrement arrachés à nous-mêmes.

Comment parler de ces impressions musicales ! Il fallait un moment pour se ravoir. Comme le remarque Simone Weil au sujet de Bach du chant grégorien et du spectacle de la montagne, ces belles choses nous ôtent la parole, et l'on ne trouve plus de mots. Heureusement qu'il reste les mains pour applaudir.

M. Paul Sandoz que les amateurs de la Radio connaissent bien, a rendu hommage en spécialiste, à la qualité des voix de la Chorale. Mais la souplesse et la douceur de ces voix, semblables aux flots de « L'Océan », de Möhring, qui s'enflent, se cabrent et se précipitent au

signe du Maître est un hommage au directeur de la Chorale, M. Ch. Martin. Il semble pétrir les voix féruement. Et le chant élot. Et l'on dirait d'une statue qui se modèle à mesure sous les doigts, s'anime, s'arrête, hésite et repart, éclate et s'apaise.

M. Paul Sandoz, pour sa part, galvanisa la salle.

« Il chante comme on parle », avec son âme et avec son sourire. Et bientôt il envoûte. On comprend ce que veut dire « accompagnement » quand c'est Mme Martin qui est au piano. C'est comme frère et sœur, et comme la feuille qui se met au service de la beauté de la fleur. M. Paul Sandoz a bien voulu faire remarquer cette espèce de roman entre le chanteur et son accompagnatrice.

En cours de soirée, on donna le diplôme d'honneur à M. Bacher, président de la ville, qui trouva des mots spirituels et délicats, j'allais dire politiques, pour remercier. Distinctions furent aussi données à des membres méritants pour 20 ou 40 ans de fidélité.

Au toast de l'amitié, M. le président de la Chorale, M. Wirthner, rendit hommage à la Société et à son directeur. Puis M. Rappaz fit passer la parole comme un brandon.

Les représentants des unions chorales de Vevey, Monthey, Martigny, Bramois, apportèrent leurs félicitations. Dans cette atmosphère miraculeuse, même les femmes parlèrent sans compter celles qui auraient voulu parler. M. le pasteur de la ville trouva une excuse posthume à sa présence là, malgré le travail. C'était la satisfaction intime, cette sorte de plénitude éprouvée dans cette soirée. Et cette satisfaction intime, c'est l'hommage que nous voulons aussi, nous les profanes, rendre à la Chorale de Sion.

Sembrancher

† PAUL VOUTAZ, GARDE-FORESTIER

Nous apprenons avec peine le décès survenu à l'hôpital de Martigny, à l'âge de 75 ans, de M. Paul Voutaz, garde-forestier à Sembrancher.

Avec le défunt disparaît une physionomie marquante qui laissera un grand vide dans la commune et les environs. Homme droit, courageux et d'un caractère jovial, il fut désigné en 1910 comme candidat, au cours de garde-forestier. Au 1er janvier 1912, il est entré en fonctions et a occupé ce poste à la satisfaction générale, jusqu'à ce qu'il a plut à Dieu de le rappeler à Lui. Paul Voutaz admirait la nature ; pour la forêt et ses habitants, il manifestait un véritable amour. Une infirmité l'obligeait de restreindre, petit à petit, ses tournées en forêt ; il en souffrait moralement et nous en entretenait, les larmes aux yeux.

Paul Voutaz n'est plus, mais nous garderons de lui un fidèle souvenir. Les autorités communales et l'Administration forestière perdent en lui un collaborateur précieux, un serviteur apprécié.

RIEN NE POURRA ETRE FAIT SANS VOUS

(Comm.) Parmi les cent mille Suisses qui vivent actuellement à l'étranger, beaucoup sont dans une situation digne de pitié. Les enfants surtout, malades et privés, attendent de la mère patrie une aide que nous ne pouvons leur refuser.

La collecte en faveur des enfants suisses de l'étranger que les autorités cantonales viennent d'autoriser sur tout le territoire de la Confédération, est destinée à envoyer à nos petits compatriotes déshérités des vivres, des vêtements et des secours, à offrir des vacances en Suisse à ceux qui sont malades et à soutenir les écoles suisses de l'étranger où l'on cultive les traditions helvétiques.

Rien ne pourra être fait si la population valaisanne ne répond pas favorablement à l'appel qui vient de lui être adressé par le Secours aux enfants suisses de l'étranger, Secrétariat romand, 15, rue du Seyon, Neuchâtel, Compte de chèques postaux IV 3320.

Avec nos Musiciens de Bagnes

Une partie savoureuse et comme il nous plaît encore de évoquer, pleine d'une ambiance gaîté où fusèrent dans un style inédit et strictement personnel, rires joyeux, chansons et fines boutades, telle fut cette soirée du 11 février, populaire, et pourtant si accommodante dans sa simplicité.

Recueillant la faveur d'un public nombreux et fidèle venu des différents villages de la vallée, les concurrents et concurrentes des diverses épreuves, mettant en relief leurs dons, s'exécutèrent avec brio, devant une salle comble.

Ce fut d'abord sur une note de patois subtil, empreint d'un nostalgique bonheur d'antan, que ce bon vieux du village aux chères et nobles coutumes, retraça ce passé discret, mais dur et silencieux du bon vieux temps. « Un miazdo de mon tin ! », temps irrévocable mais thème apaisant de l'aventure humaine où l'on savait mieux qu'aujourd'hui se familiariser avec les choses et la nature.

Puis ce furent les gammes des mélodies merveilleuses et communicatives où s'alternèrent les duos, agréable harmonie, à la douce poésie pastorale, tel ce chant charmant de gaité « Sur l'Alpe » et l'actualité bien corsée d'un pot-pourri, — les solis, qui consacèrent déjà pour l'avenir quelques talentueux candidats et authentiques chanteuses, — parties d'accordéon où quelques fins doigtés sont en marge de virtuosité et musique à bouche qui décelèrent aussi des aptitudes linguistiques, supérieures à vrai dire, à celles accordées jusqu'ici et de droit au beau sexe, témoin l'incomparable démonstration du « roi » de la musique à bouche, M. Candide V.

Et que dire du club de libertins qui créèrent la valeureuse petite fanfare « La Foudroyante » ? Simplement délicieuse, riche de fantaisie et de comique, admirable dans son dévouement à parfaire le programme d'une soirée et surtout impayable dans ses exécutions folkloriques, où sous la baguette magique d'un directeur avisé les effets furent « harmoniques » et généreux.

Hommage à ce groupe d'élite de la « Concordia » qui, malgré leur seconde jeunesse, n'hésitèrent point cet effort pour rallier dans ce cadre choisi, la belle devise nationale.

Honneur à tous les chœurs et musiciens de notre vallée qui si spontanément ont prêté leur gracieux concours à cette soirée et à tous ceux qui ont eu le mérite d'un acte générateur et d'une noble pensée. Un merci à l'éloquent speaker et si cette idée généreusement baignée peut être un agrément par sa diversité et son humour plaisant, puisse-t-elle, nous formulons ce vœu, rejaillir l'an prochain, dans toute sa lumineuse et tonique gaîté. F.

Val des Dix

Cinq ouvriers l'ont échappé belle

Depuis le début de novembre dernier, une centaine d'ouvriers travaillent à l'excavation de galeries pour l'Entreprise Billieux, Visentini et Cie. Or, vendredi, à 15 heures, cinq d'entre eux rentrant de congé, furent surpris par une coulée de neige et entraînés une vingtaine de mètres plus bas. Fort heureusement, malgré la tempête qui faisait rage, des mineurs entendirent les appels au secours et arrivèrent à temps pour sauver leurs infortunés camarades. Il était temps, car de nouvelles glissées de neige menaçaient déjà de dévaler les pentes abruptes.

BIBLIOGRAPHIE

CIVITAS

Revue mensuelle de la Société des Etudiants Suisses
Numéro de février

Passant en revue les principaux événements de l'année politique, Roger Pochon, directeur de la « Liberté », se livre à une étude approfondie de la situation intérieure et extérieure de la Suisse. Il insiste sur l'activité parlementaire et porte un jugement sur le sens des dernières élections au Conseil fédéral.

Pierre de Boisdeffre, écrivain, se penche sur les livres de Luc Estang. Il étudie l'homme dans ses écrits et essaie de dégager d'une œuvre quelque peu pessimiste, une âme qui l'est moins.

Dans *Physionomies d'aujourd'hui*, l'écrivain parisien Louis Chaigne fait la critique des derniers ouvrages littéraires parus, dont Jabadao.

Louis Pittet, président central de la Société des Etudiants Suisses, définit l'Actualité de celle-ci et indique ses préoccupations modernes.

Le chanoine J. Dayer poursuit avec compétence son étude de *La Philosophie existentielle* par une présentation critique des travaux de Jaspers, Gabriel Marcel et J. P. Sartre.



Madame Veuve Marc MICHELLOD-SAUDAN, à Martigny-Bourg ;

Madame et Monsieur Marcel BESSE-SAUDAN, au Brocard ;

Madame Veuve Zéphyrin SAUDAN-VOUILLOZ, à Martigny-Croix ;

Madame et Monsieur Alfred MEUNIER-MICHELLOD et leurs filles Micheline et Françoise, à Martigny-Bourg ;

Madame et Monsieur Léo DIRREN-MICHELLOD et leur fils Bernard, à La Bâtiaz ;

Madame et Monsieur René SAUDAN-BESSE et leurs fils Charly et Jean-François, au Brocard ;

Madame et Monsieur Fernand DARBELLAY-BESSE, à Martigny-Bourg ;

Madame et Monsieur Nestor SAUDAN-BESSE et leur fille Marie-Claude, aux Rappes ;

Mesdemoiselles Gilberte, Jeanine et Claudine BESSE, au Brocard ;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Mademoiselle Lina SAUDAN

leur très chère sœur, belle-sœur, tante, grand'tante, nièce, cousine et parente, décédée aux Rappes dans sa 68e année, après une longue maladie, munie des Secours de la Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le jeudi 14 février 1952, à 10 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.



Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors de son grand deuil, la famille de

Monsieur Henri BERARD

à Ardon, remercie de tout cœur toute les personnes qui y ont pris part, par leur présence, leurs envois de fleurs ou leurs messages et les prie de bien vouloir accepter ici l'expression de sa reconnaissance émue.



Madame Alphonsine BARMAN, ses enfants et petits-enfants, remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.



Madame Veuve Edouard RAPPAZ et famille, à Massongex, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil. Elles prient tout spécialement l'Echode Châtillon et la Société Coopérative de Massongex, la Maison Giovanola S. A. à Monthey, le personnel de la gare de St-Maurice, le Football-Club de St-Maurice et le Ski-Club de Daviaz, de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue pour leurs touchantes marques de sympathie.

Chronique sportive

Avant les VI^{es} Jeux olympiques

L'attention du monde sportif va se concentrer dans quelques jours sur Oslo. C'est là, en effet, que débiteront le 14 février les VI^{es} Jeux Olympiques dont il est superflu de souligner l'importance.

Les Jeux d'hiver ont été créés en 1924 et c'est la première fois depuis cette date qu'ils auront lieu dans la patrie du ski. C'est dire la véritable fête qui attend tous les concurrents, officiels, représentants de la presse, etc., en Norvège. La population si accueillante de ce sympathique pays a consenti de gros sacrifices pour que les meilleures conditions soient réunies au départ de ces joutes qui seront suivies par des millions de personnes, grâce aux journaux et à la radio.

Le flambeau olympique, symbole de l'ouverture des jeux, sera transmis par les skieurs sur une distance de 190 km. avec point de départ à Morgedal, patrie du fondateur du ski. D'importants travaux ont été exécutés dans toute la Norvège. A Oslo, on a aménagé une nouvelle patinoire, à Frognersteteren une piste de bob (pour laquelle on a fait appel à des spécialistes suisses), à Norefjell des installations multiples pour l'organisation de épreuves alpines ; mais le travail le plus impressionnant a été fait à Holmenkollen où se trouve le plus beau tremplin de saut de Norvège. Son agrandissement et son perfectionnement permettront des sauts de plus de 70 m. et surtout une affluence record puisque 150,000 personnes pourront assister aux épreuves dont 20 mille confortablement assises grâce à la tribune en béton armé érigée de chaque côté de la piste d'atterrissage. Quant à la piste d'élan, elle est parfaite et frappe le regard par sa ligne presque vertigineuse qui permettra des vitesses exceptionnelles. On y accède facilement grâce à un ascenseur et le concurrent bénéficiera ainsi des conditions idéales pour l'entraînement et le concours lui-même.

QUELLES SONT NOS CHANCES ?

Toutes les nations (ou presque) seront représentées à Oslo. La concurrence est forte et l'on ne saurait nier que certains pays ont accompli de gros progrès dans quelques disciplines. Il faut donc s'attendre à quelques surprises, ce qui n'est pas pour déplaire et ne fera, au contraire, que corser ces compétitions.

Les épreuves nordiques rencontrent en Norvège le plus d'intérêt. C'est compréhensible car la compétition par excellence des gens du pays, Suédois et Finlandais. La lutte sera donc rude entre eux et les skieurs de l'Europe centrale n'auront pas grand-chose à dire. Nous pouvons néanmoins attendre un bon comportement d'Alphonse Supersaxo qui devrait, au combiné, se classer honorablement. Pour le fond spécial, Suédois et Norvégiens vont se livrer une belle bataille, mais ne perdons pas de vue celle qui mettra aux prises Français, Suisses et Italiens. Qui sera premier de l'Europe centrale ? Le « Tricolore » B. Carrara semble avoir la majorité des pronostics. Nous avons confiance en nos représentants qui peuvent surprendre en bien.

Au saut spécial, la Norvège, chez elle, entend bien s'imposer. Mais la Finlande jouera le rôle de trouble-fête et les Suédois ne se laisseront pas faire. Nos sélectionnés, surtout H. Daescher, devraient s'intercaler entre les spécialistes nordiques et obtenir un bon rang. Deux hommes dans les 10 premiers seraient néanmoins un maximum.

Les épreuves alpines seront passionnantes et il y a quelques années, quatre ou cinq champions dominaient l'ensemble des participants. Mais maintenant ? C'est une autre question. Nous trouvons au moins 12 concurrents qui possèdent des chances égales et parmi eux une majorité d'Autrichiens. Ceci nous fait penser que la victoire ira à l'un d'eux. Faire un pronostic est quasi impossible. On peut avancer certains noms : Schneider O., Pravda, Colo, Perren, Sanglard pour la descente ; Schneider G., Rey, Colo, Pravda, Erickson pour le slalom. Mais tout cela est bien fragile et 10 autres coureurs peuvent aussi triompher. Tout dépendra de la chance et des conditions du moment.

Les compétitions de patinage soulèvent beaucoup d'intérêt. Celles de vitesse seront marquées par la supériorité des Scandinaves. Pour les épreuves de patinage artistique, chez les messieurs, le pronostic est facile puisque le champion du monde est olympique, l'Américain Dick Button est de la partie. Mais chez les dames, la lutte sera indécise car plusieurs concurrentes ont passé dans le rang des professionnels et il faudra compter avec les révélations possibles. L'Anglaise Jeannette Altweg semble avoir le plus de chances.

Nous équipes, réparties en un seul groupe, disputeront le tournoi de hockey sur glace. C'est le système le plus régulier et le plus fort qui s'imposera. Le Canada est grand favori, mais pour les places d'honneur nous aurons une belle bataille entre Américains, Tchèques, Suédois et Suisses. Nous serions déjà satisfait si les nôtres obtenaient le 4^e rang.

L'expédition suisse comprendra 62 concurrents : 28 skieurs, 17 hockeyeurs, 12 coureurs de bob et 5 patineurs à l'artistique. En ce qui concerne le bob, nos chances sont réelles et Endrich devra défendre son titre olympique conquis à St-Moritz. Américains et Allemands seront nos plus dangereux adversaires, les derniers au bob à deux et les premiers au bob à quatre.

Les derniers vainqueurs

Les derniers jeux olympiques ont eu lieu à St-Moritz en 1948. A la veille de ceux de 1952, rappelons les noms des vainqueurs des différentes disciplines : Fond 18 km. : Martin Lundstrom (Suède) ; saut : Huggstedt (Norvège) ; descente-messieurs : Oreiller (France) ; slalom : Edi Reinalter (Suisse) ; combiné : Oreiller. Relai 4 x 10 km. : Suède. Grand fond 50 km. : Karlson (Suède), surnommé le roi du ski ! Combiné nordique : Hasu (Finlande) ; Bob à deux : Suisse ; Bob à quatre : Etats-Unis. Patinage artistique : Barbara Scott (Canada), dames ; Button (Etats-Unis), messieurs. Hockey : Canada.

Nous souhaitons bonne chance à tous nos représentants. A défaut de victoire, nous sommes certain qu'ils auront une belle tenue générale et qu'ils représenteront ainsi dignement notre pays qui se doit d'obtenir un rang honorable pour justifier la réputation qui est la sienne au sein des nations pratiquant les jeux d'hiver.

E. U.

Montana-Vermala

HOCKEY SUR GLACE

Dimanche 17 février prochain, à 15 h. 00 sur la belle patinoire du Stade d'Y-C or., le Montana H. C., champion valaisan de série A, renforcé des joueurs de L. N. A., Dr Slama, Mudry, Bagnoud et Hayfield, donnera la réplique au grand club zurichois le Z. S. C. Zurich. Le résultat de l'année dernière a été de 13 à 3 en faveur de Zurich, mais, gageons que dimanche la lutte sera beaucoup plus serrée.

(La suite en 4^e colonne)

DONNONS LA PAROLE AUX CHIFFRES...

Le rendement brut épuré, les dépenses et le revenu dans l'agriculture suisse en 1951

Le Secrétariat des paysans suisses a évalué, de façon provisoire, à 2310 millions de francs (contre 2261 millions de francs en 1950) le rendement brut épuré de la production agricole suisse en 1951. Par rendement brut épuré de la production agricole, nous entendons la valeur de toutes les denrées produites par la ferme en une année, après déduction de cel-

les que l'agriculteur fait servir à nouveau dans son entreprise, telles que céréales fourragères, foin, paille, jeune bétail d'élevage et de rente, jeunes chevaux, œufs à couvrir, etc.

Les différentes branches de la production végétale et animale ont donné les rendements bruts épurés ci-après, comparés à ceux de 1950.

Branches d'exploitation	1950 (définitif)		1951 (provisoire)	
	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs
Culture des céréales	142,3	141,5	- 0,6	+ 1,7
Culture des pommes de terre	80,2	81,6	+ 1,7	- 5,7
Culture de la betterave à sucre	14,3	14,6	+ 2,1	- 10,5
Culture du tabac	8,5	6,8	- 20,0	- 21,2
Foin destiné aux chevaux occupés ailleurs que dans l'agriculture	2,6	2,2	- 15,4	- 11,5
Viticulture	84,0	98,6	+ 17,4	+ 44,9
Arboriculture fruitière	139,8	108,5	- 22,4	- 63,6
Culture des légumes	130,7	132,5	+ 1,4	- 10,0
Autres cultures (en particulier les plantes oléagineuses et les plantes textiles)	3,4	4,9	+ 44,1	+ 41,0
Production végétale, total	605,8	591,2	- 2,4	- 7,4
Chevaux (sans élevage)	13,0	11,6	- 10,8	
Bovins :				
Exportation de bétail de rente et d'élevage	5,7	8,9	+ 56,1	+ 61,4
Bétail de boucherie	334,1	331,8	+ 14,3	+ 9,8
Lait (y compris le lait de chèvre)	810,7	816,0	+ 0,7	+ 3,0
Porcs	315,4	324,1	+ 2,8	- 3,8
Moutons	10,8	11,8	+ 9,3	+ 1,9
Chèvres (viande)	6,0	5,3	- 11,7	- 10,0
Volaille	136,2	136,4	+ 0,1	+ 0,4
Cuniculture	10,2	9,4	- 7,8	- 8,5
Apiculture	13,5	13,5		+ 4,5
Exploitation des animaux, total	1655,6	1718,8	+ 3,8	+ 3,0
Rendement brut épuré, total	2261,4	2310,0	+ 2,1	+ 0,2

Les chiffres provisoires du rendement brut épuré de 1951 dénotent un recul de 14,6 millions de francs pour la production végétale et un accroissement de 63,2 millions de francs pour l'économie animale, de sorte que le rendement brut épuré total est de 48,6 millions de francs ou de 2,1 % plus élevé que celui de 1950. La part pour laquelle l'exploitation des animaux entre dans le rendement brut épuré total est de 74,4 % approchant ainsi des conditions d'avant-guerre (1935-39 = 75,9 %).

La dernière colonne du tableau précédent montre pour la première fois les modifications des quantités produites qui ont servi de bases à l'estimation du rendement brut épuré. Les pourcentages de la modification se sont établis en opposant le rendement brut épuré de 1950 à celui de 1951 calculé d'après les prix de 1950.

Le recul du rendement brut épuré de la production végétale provient avant tout de la faible récolte de fruits qui a rapporté à notre agriculture environ 22 millions de francs de moins qu'en 1950. Les branches de l'exploitation animale dénotent pour

la plupart des rendements-argent supérieurs à ceux de 1950 et les accroissements sont particulièrement tangibles pour le gros bétail de boucherie (48 millions de francs) et les porcs (9 millions de francs). La production laitière ne dénote qu'une augmentation de rendement brut épuré de 5 millions de francs.

Nous avons cherché ci-après à déterminer ce qu'auraient été les modifications probables des dépenses d'exploitation et le revenu agricole au cours de l'année écoulée. Le calcul se fonde sur les résultats définitifs de nos recherches comptables sur l'exercice 1950-51 (du 1^{er} mars au 28 février), sur les chiffres de la statistique commerciale relatifs aux importations d'engrais, de semences, de fourrages, de litière, etc., en 1951, sur les constatations de l'assurance grêle, sur les chiffres concernant l'occupation de la main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture suisse et sur les taux de l'intérêt, les salaires et les prix des agents de la production agricole en 1951, déterminés par le Secrétariat des paysans suisses.

Nature des dépenses	Dépenses d'exploitation en 1950 et 1951 (provisoire)	
	1950 en millions de fr.	1951 (provisoire) en millions de fr.
Engrais	53	51
Semences	28	33
Agents antiparasitaires	18	20
Autres dépenses pour la production végétale	29	31
Conservation des fourrages	7	8
Fourrages	240	250
Litières	7	10
Supplément du commerce pour bétail acheté	15	17
Autres dépenses pour l'exploitation animale	44	45
Améliorations foncières	6	7
Bâtiments (réparations et construction nouvelles)	155	165
Cheptel mort (réparation et nouveaux achats)	238	256
Carburants	17	19
Lumière et force électrique	13	14
Frais de la main-d'œuvre étrangère à la famille		
Salaires en espèces	185	197
Denrées alimentaires achetées	60	62
Assurances (différence entre primes et indemnités)	6	18
Service d'intérêt	220	225
Administration générale	23	24
TOTAL	1364	1452
Dont installations et acquisitions nouvelles (bâtiments et cheptel mort)	80	80
Dépenses d'exploitation sans les installations et acquisitions nouvelles	1284	1372
Les dépenses d'exploitation non compris celles pour installations et acquisitions nouvelles ont passé de 1284 à 1372 millions de francs, subissant ainsi une majoration de 6,9 %. Excepté les engrais, toutes les rubriques dénotent des augmentations assez sensibles qui dépendent de l'accroissement de la production et notamment du renchérissement des agents de la production. La moyenne mensuelle de 1950 indiquait encore un indice des prix des agents de la production agricole de 96,1 (1948 = 100)		
	1950 millions de fr.	1951 (provisoire) millions de fr.
Rendement brut épuré	2261	2310
Location du logement	85	85
TOTAL	2346	2395
Dont à déduire :		
Dépenses d'exploitation (sans les nouvelles installations)	1284	1372
Prestations en nature de l'exploitation à la main-d'œuvre étrangère à la famille	80	83
TOTAL	1364	1455
Reste :		
Revenu de la famille de l'exploitant	982	940
Revenu de la main-d'œuvre étrangère à la famille	245	259
Salaires et valeur des denrées alimentaires achetées	80	83
Prestations en nature de l'exploitation		
TOTAL	325	342
Revenu total de l'agriculture	1307	1282

D'après ces calculs, le revenu de la famille de l'exploitant a reculé de 40 millions de francs ou de 4,3 % depuis 1950, alors que le revenu de la main-d'œuvre étrangère à la famille a pu s'améliorer de 17 millions ou de 5,2 % pendant la même période. Le revenu total de l'agriculture a subi un recul de

25 millions de francs, ce qui est d'autant plus regrettable qu'en 1950 déjà ce revenu était relativement bas et que le coût de l'existence s'est sensiblement majoré dans notre pays depuis cette période.

S.P.S. Brugg.

L'équipe des bords de la Limatt sera au grand complet, hormis le goalkeeper Baenninger qui, à cette date-là défendra les buts suisses aux Championnats du monde à Oslo.

Nul doute que ce grand match-exhibition du 17 février attirera la foule des grands jours à Montana-Vermala.

Prix des places Fr. 5.—, 3.— et 2.—. Location d'avance à la Banque de Montana. Trains spéciaux sur le funiculaire.

Dès 16 heures, au Casino, LOTO annuel du Hockey-Club.

Les gains du Sport-Toto

Colonne des tips justes au concours du Sport-Toto du 9 février 1952 :

1 1 x x x 2 2 1 x 2 1 1

Somme à disposition des gagnants au concours du Sport-Toto du 9.2.1952 :

Somme totale Fr. 367,605 ; à chaque rang Fr. 122,535 ; au prix de consolation Fr. 8000.

Répartition des gains au concours du Sport-Toto du 9 février 1952 :

1^{er} rang : 5 gagnants avec 12 points, chacun reçoit Fr. 24,507 ; 2^e rang : 125 gagnants avec 11 points, chacun reçoit Fr. 980,25 ; 3^e rang : 1972 gagnants avec 10 points, chacun reçoit Fr. 62,10. 9 pts comptent pour le prix de consolation. Ces gains sont versés jeudi 21.2.1952.

Les prix de consolation No 19 : (Concours No 19, 20, 21 et 22) a donné les résultats suivants :

38 gagnants avec 35 points, chacun reçoit Fr. 210,50. Ces gains seront versés samedi 16.2.1952.

SKI

Saillon

CONCOURS DES ECOIERS

Dimanche le 10 février, la population de Saillon a eu la bonne fortune d'assister au concours des écoliers, organisé par le Ski-Club « des Jeunes ». Malgré la rareté des hivers enneigés dans cette région, réduisant les possibilités de s'entraîner, les résultats dépassèrent toute attente.

Aussi l'ambiance fut toute la journée on ne peut plus sportive et enthousiaste. Nous félicitons chaleureusement tous les participants aux différentes épreuves sans exception, et plus particulièrement les heureux gagnants. Un chaleureux merci va également aux généreux donateurs de prix, ainsi qu'à toute la population pour ses applaudissements et encouragements.

Voici les principaux résultats :

FOND

Catégorie de 10 à 13 ans : 1. Raymond Hervé 13' 30" ; 2. Raymond Jacqui 14' 20" ; 3. Roduit Edgar 14' 30" ; 4. Joris Henri 14' 40" ; 5. Vouillamoz Pierri 15", etc.

Catégorie de 13 à 16 ans : 1. Raymond Martil 10' 35" ; 2. Roduit Jean-Claude 11' 50" ; 3. Luisier Jean 12' 30" ; 4. Luisier Pierre 12' 50" ; 5. Luisier Marc 13", etc.

Hors concours : 1. Fumeaux Josy 11' 30" ; 2. Thurre Marius 12" ; 3. Cheseaux Armand 12' 40" ; 4. Mayencourt Armand 13' 30".

SLALOM GEANT EN DEUX MANCHES

Catégorie de 10 à 13 ans : 1. Roduit Gervais 1' 27" ; 2. Perraudin Gérard 1' 28" ; 3. Bertholet Charly 1' 36" ; 4. Morard Jean-Marie 1' 48" ; 5. Joris Henri 1' 55", etc.

Catégorie de 13 à 16 ans : 1. Raymond Martial 1' 52" ; 2. Rossier Louis 1' 59" ; 3. Luisier Jean 2' 09" ; 4. Roduit Jean-Claude 2' 16" ; 5. Luisier Pierre 2' 18", etc.

Hors concours : 1. Fumeaux Josy 1' 54" ; 2. Mayencourt Armand 2' 13" ; 3. Thurre Marius 2' 18" ; 4. Cheseaux Armand 2' 32".

COMBINE FOND SLALOM

Catégorie de 10 à 13 ans : 1. Perraudin Gérard ; 2. Morard Jean-Marie ; 3. Roduit Gervais ; 4. Raymond Hervé ; 5. Joris Henri ; 6. Bertholet Charly ; 7. Raymond Jacqui ; 8. Roduit Edgar ; 9. Clere Hervé ; 10. Vouillamoz Pierri ; 11. Vouillamoz Noël ; 12. Dusséx Gilbert.

Catégorie de 13 à 16 ans : 1. Raymond Martial ; 2. Roduit Jean-Claude ; 3. Luisier Jean ; 4. Rossier Louis ; 5. Luisier Pierre ; 6. Luisier Marc ; 7. Moulin Narcisse ; 8. Thurre Josy.

Hors concours : 1. Fumeaux Josy ; 2. Thurre Marius ; 3. Mayencourt Armand ; 4. Cheseaux Armand. R. M.

CONCOURS DU S. C. MUVERAN LEYTRON

Comme annoncé précédemment, ce concours aura lieu les 16 et 17 février. Chaque compétition, soit fond, descente, slalom, est dotée d'un magnifique challenge.

Ce concours prend chaque année de plus en plus d'importance et emmène de nouveaux coureurs.

Un service de jeep emmènera coureurs et spectateurs jusqu'à Dugny, lieu d'arrivée de la piste de descente et parcours du slalom. Le S. C. M. vous souhaite une cordiale bienvenue !

Inscription par écrit ou tél. No 4.73.55.

Voici le programme de ces deux journées :

Samedi 16 février

14 h. 30 Distribution des dossards à Dugny.

15 h. 1^{er} départ course de fond.

Dimanche 17 février

8 h. Messe à Ovronnaz.

9 h. Distribution des dossards et départ pour la piste descente.

9 h. 45 Messe à Dugny.

10 h. 30 1^{er} départ à Loutze.

13 h. 30 Slalom, 2 manches, à Dugny.

17 h. Distribution des prix selon R. C.

Le Comité.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

et vous vous sentirez plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé !

Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Fr. 2.34

Rédacteur responsable : André Luisier

«Ouleway 52»

Jamais vous n'avez mangé biscuit si délicieux!



Dans les Flandres belges, une délicieuse pâtisserie de famille fait le régal des gourmets depuis fort longtemps. Après de multiples essais, nous sommes enfin parvenus à la fabriquer industriellement, en lui conservant toutes ses qualités. A l'heure qu'il est, vous trouvez «Ouleway 52» dans plus de 18000 magasins.

Fr. 1.40 seulement les 250 g

Autres spécialités «Ouleway»:

- COOKY-Ouleway Fr. 1.20 les 250 g
- Rouleau COOKY Fr. 1.05 les 200 g
- Dessert RIVALISON .. Fr. 1.50 les 250 g
- GAUFRETTE Ouleway Fr. 1.40 les 250 g

OULEVAY MORGES, la plus grande biscuiterie suisse.



Malade ?

Pourquoi ne prenez-vous pas les fameux comprimés aux herbes

Lapidar ?

Lapidar No 1
Pour stimuler d'une façon générale l'assimilation et en particulier les organes de digestion, les reins et le foie. Contre la paresse de l'intestin, l'élimination insuffisante de l'urine et l'obésité.

Lapidar No 2
En cas d'artériosclérose, d'hypertonie, vertiges, maux de tête, difficultés de respirer, palpitations, bourdonnements d'oreille, incommodités du retour d'âge.

Lapidar No 3
Comme dépuratif, spécialement en cas d'éruptions cutanées, dartres, démangeaisons, furoncles, ainsi que contre la constipation temporaire.

Lapidar No 4
Contre les veïnosités, les varices, les ulcères variqueux, les hémorroïdes, engelures, phlébites, thromboses.

Lapidar No 5
Contre les affections des reins et de la vessie, stimule l'activité des reins et nettoie les voies urinaires. En cas de catarrhe de la vessie et d'autres affections de voies urinaires.

Lapidar No 6
Pour calmer et fortifier le cœur. En cas de troubles nerveux, palpitations, difficultés de respirer, angoisses, crampes cardiaques et spasmes vasculaires.

Lapidar No 7
Contre les troubles nerveux, nervosité générale, insomnie, troubles nerveux de l'estomac et de l'intestin, névralgie dans la tête.

Lapidar No 8
Contre les douleurs aiguës d'estomac et de l'intestin, oppression, aigreurs d'estomac, nausées, manque d'appétit, mauvaise haleine, crampes d'estomac et dyspepsie.

Lapidar No 9
Contre la goutte, le rhumatisme, la sciatique, le lumbago, la névralgie, les douleurs musculaires et articulaires.

Lapidar No 10
Contre la constipation opiniâtre, et chronique.

Lapidar No 11
Excellent fortifiant et reconstituant. En cas de faiblesse générale, d'anémie, d'épuisement physique et psychique, après maladies et opérations.

Lapidar No 12
Remède efficace contre les maladies du foie et de la bile, engorgement du foie et sécrétion insuffisante de la bile.

Fr. 3.75. Dans toutes les pharmacies et drogueries, ou à la Pharmacie Lapidar Zizers



Seule cette marque déposée garantit le produit d'origine.

Nous sommes acheteur de toutes quantités de

bois de feu

Faire offres avec quantité et prix, par écrit, à Publicitas, Sion, sous chiffre P 2445 S.

A vendre un

générisson VACHE

prête au veau, de race tachetée, indemne de tuberculose. S'adr. à Veuthy Charly, Doréaz. Tél. 6.58.06.

Lisez tous le NOUVELLISTE

Compositeur

Imprimerie moyenne importance, au bord du Léman, cherche jeune ouvrier compositeur. Place stable. Entrée immédiate. Ecrire sous chiffre G. F. 61002 L., à Publicitas, Lausanne.

Concours du Ski-Club Moveran

à Leytron

les 16 et 17 février

FOND — DESCENTE — SLALOM

Tout pour Carnaval

Grand choix de Costumes à louer, pour sociétés fracs et pierrots, toutes tailles. Nouveauté: masques lumineux phosphorescents; Fr. 2.50. Confetti, grand paquet Fr. 0.60. Expéditions partout rapidement. André Pict, coiffeur, pl. du Marché, Monthey. Tél. 4.25.70

Oubliez votre HERNIE

...avec le plastron souple

MYOPLASTIC-KLEBER

conçu exprès pour vous, c'est-à-dire spécialement adapté à votre propre cas, sans ressort qui déprime le muscle, sans pelote qui élargit l'orifice, MYOPLASTIC est si facile à porter et si efficace qu'il se fait oublier... et oublier votre hernie. Mais seul un essai peut vous convaincre des avantages du MYOPLASTIC. Allez donc voir notre applicateur spécialité qui, sans engagement d'aucune sorte, vous en fera l'essai gratuit aux dates et lieux suivants:

Stop: Pharmacie Zimmermann, rue de Lausanne, jeudi le 14 février, de 9 à 17 heures

Ardon - Vente aux enchères

Le samedi 16 février, à 16 heures, au Café du Midi, à Ardon, M. Armand Genelli exposera en vente aux enchères les propriétés suivantes:

sur Vétroz:
Portions d'Aven, prés, 367 m2 et 1393 m2
Portions du Bourg, prés, 360 m2 et 856 m2
Pré français, prés arborisés 1152 m2 et 896 m2

sur Chamossion:
Pallys, pré, 840 m2
Champlan, en Gru, vigne 2510 m2

sur Ardon:
En Genevres, vigne, 5 parcelles 2305 m2
Carroz des Champys, champ, en 5 parc. arborisé 1904 m2

En Planchamp, vigne, en 7 parcelles, 2184 m2
Au Molteys, pré arborisé, 4134 m2
En Bovanche, pré arborisé, 986 m2
Au Perrey, pré, champ, en 2 parc. 5400 m2
Bey à l'âne, marais 6768 m2
Bey, jardin arborisé, 4333 m2
La Combaz, pré arborisé 707 m2
Les Borgeaux, vigne 50 m2

Lecture des prix et conditions d'enchères sera donnée à l'ouverture de la séance.

Société d'excellente renommée cherche

capitaux

pour augmentation de son capital-actions. Placement de tout repos à l'abri de l'inflation et à rendement élevé. Offres par écrit sous chiffres P 2423 S, Publicitas, Sion.

Gamay de Beaujolais

Encore à disposition quelques mille barriques 1 an sur S. B. B. et 3.309 en courts-pieds. Offres par écrit sous chiffre P 2429 S Publicitas, Sion.

On demande deux effeuilleuses

nourries et logées, travail en lâche. Prix 250 fr. S'adresser à Bochaley Lucien, Bex.

Commerçants, revendeurs
demandez notre prix courant: W. TUGGENER
Mercerie, Bonneterie en gros
Place Grenus, 10, Genève

Pendant votre temps libre

100 à 150 fr.

par mois par travail accessoire SOG, Rozon 4, Genève. Joindre enveloppe affranchie 5 ct. à votre adresse.

A vendre à bas prix I NEUF OU D'OCCASION

BAINOIRES
fonte émaillée 168 X 70 cm. à murer ou sur pieds
25 BOILERS ELECTRIQUES de 30, 50, 75 et 100 litres
25 CHAUDIERES à LESSIVE 165 lit., à bois, galvanisées, avec chaudière neuf Fr. 145.-
LAVABOS, EVIERS, W.-C., complets, prêts à installer.
Comptoir Sanitaire S. A.
9, rue des Alpes, Genève
Tél. (022) 2.25.43 (on expédie)

On cherche un **vacher**

pour petit train de montagne de 30 têtes, dont 13 vaches, sachant fabriquer, ainsi qu'un garçon de 14 ans.

S'adresser chez Robert Bettler, Glutières sur Ollon.

VELO à vendre

Beau vélo de tourisme à l'état de neuf, solide, à trois vitesses, peu roulé, Fr. 170.-. Tél. (021) 26.22.68.

A vendre un **appartement**

comprenant 3 chambres, cuisine, remise, cave, galetas, verger, ainsi qu'une installation complète pour électricité, dans un chalet ou autre. S'adresser à Vocat Cécil, Chalais.

Pour le Carnaval

Grand choix de costumes pour grandes personnes et pour enfants. Chez Mme Marcel Grandmoussin, Quartier de Plaisance, Martigny. Tél. 6.12.33.

On demande une bonne **effeuilleuse**

Offres à R. Gerber, Rieux sur Cully. Tél. (021) 4.24.35.

A louer

au lieu dit les champs sous les Giettes-Monthey, la récolte de foin pour l'année 1952. S'adresser à Jules Cottat, facteur, Monthey.

On demande dans petit train de campagne une

jeune fille

pour aider au ménage. Vie de famille et bons soins garantis. Bons gages. S'adresser à Etienne Charrière, Epagny près Bulle, Fribourg.

On cherche à Martigny, pour le 1er avril,

jeune fille

sachant cuire. S'adresser à Dr de Lavallaz, Martigny.

à l'heure du délassement

UN BON CAFÉ

AROMATIQUE



Trousseaux de lingerie

complets, tous les draps de dessus et de dessous en pur coton double-fil, au prix avantageux de

Fr. 420.-

Le trousseau peut être réservé pour plus tard

Monogrammes et broderies compris dans le prix

Commodités de paiement

Demandez tout de suite échantillons

Mlle S. BORNSTEIN

Rümelinbachweg 10, Bâle

On cherche à louer, du 14 juillet au 23 août, soit 6 semaines, région Salvan-Finhaut,

CHALET

4 lits. Lumière électrique désirée. — Faire offres à Mme Ch. Souffler-Reuter, Bex.

Carnaval

Grand choix de costumes à louer. Assortiment complet en visagères carton, cire, tricot, caoutchouc. Loups, coiffures de tous genres, nez, moustaches, ainsi qu'accessoires. — Guirlandes pour décoration d'établissement. Bombes de table. Farces. Prix spéciaux pour sociétés et commerçants.

Envoi discret et rapide

Robert Veillon, Monthey. — Tél. 4.24.62

Costumes Tél. 4.20.77

Nous ne pouvons rien faire sans vous...

Ne demeurez pas insensibles au pressant appel qui a été déposé aujourd'hui dans votre boîte aux lettres pour les milliers d'enfants suisses qui souffrent à l'étranger et qui ont besoin d'une aide immédiate. Il s'agit d'une action de solidarité nationale.

Secours aux enfants suisses de l'étranger
Secrétariat romand, Neuchâtel
Compte de chèques postaux IV/3320.

BANQUE DE BRIGUE S.A.

BRIGUE

Compte de chèques postaux II c 253

Nous acceptons des dépôts en: comptes courants, sur carnets d'épargne, avec privilège légal, sur bons de dépôt à 3 et 5 ans

Prêts hypothécaires et avances en comptes courants aux meilleures conditions

RADIO PROGRAMME

Mercredi 13 février

SOTENS. — 7 h. La leçon de gymnastique. 7 h. 10 Le bonjour de Charlotte Lysès. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Une suite de Georges Bizet. 9 h. 15 Emission radiocolaire: Hector Berlioz. 9 h. 45 Symphonie espagnole. 10 h. 10 Reprise de l'émission radiocolaire. 10 h. 40 Valses anciennes et modernes. 11 h. Emission musicale. 12 h. 15 Airs bohémiens, Sarasate. 12 h. 25 Le rail, la route, les ailes. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 55 Sans annonce. 16 h. L'Université des ondes. 16 h. 30 Emission commune. 17 h. 30 La rencontre des isolés.

18 h. Le rendez-vous des benjamins. 18 h. 30 La femme dans la vie. 18 h. 45 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 13 Heure. Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Point de vue de la Suisse. 19 h. 35 Sans paroles. 20 h. Questionnez, on vous répondra. 20 h. 15 Musique. 20 h. 20 Nouvelles du monde des lettres, Henri de Ziegler. 20 h. 30 Le mercredi symphonique. 22 h. 10 Une émission internationale des Jeunes musicales. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Pénombre.

BEROMUNSTER. — 17 h. 30 Théâtre pour les enfants. 18 h. 10 Musique féerique. 18 h. 25 Chœurs d'élèves. 18 h. 40 Divertissement pastoral. 18 h. 55 Chronique de Suisse occidentale. 19 h. 10 Chansons populaires françaises. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Fanfare. 20 h. 25 Récit. 21 h. 25 Quatuor en fa dièse mineur, Haydn. 21 h. 45 Chansons suisses du XIXe siècle. 22 h. 05 Improzptu, Schubert. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Danses bernaises anciennes. 22 h. 40 Prélude, intermède et marche.

LA LIGNE CHAMONIX-VALLORCINE COUPEE PAR UNE AVALANCHE

A la suite d'une avalanche, survenue lundi soir, la circulation ferroviaire a été interrompue sur la ligne Chamonix-Vallorcine. Les services compétents s'emploient à dégager la voie, mais ne peuvent préciser la durée des travaux.

D'autre part, la circulation routière a été également interrompue entre Chamonix et Argentières. La liaison entre les deux localités est possible à ski.

Nominations ecclésiastiques

Comme nous l'avons déjà annoncé, par décision de Son Excellence Mgr l'Evêque de Sion, M. l'abbé Joseph Gauye, Révérend curé de Vernamiège, est nommé curé de Chamason. D'autre part, par une décision semblable, M. l'abbé Louis Praplan, surveillant au Petit Séminaire de Sion, est nommé curé de Vernamiège.

ST-MAURICE

L'ADMINISTRATION DE CINQ-MOTS-RIARDS prie les personnes qui auraient encore de la matière à produire pour le journal de bien vouloir la déposer ces jours prochains dans la boîte aux lettres du Café des Cheminots.

MARTIGNY

Un skieur accidenté

(Inf. part.) M. Marc Chappot, ébéniste à Martigny, s'était rendu dans les environs de Villars pour se livrer aux plaisirs du ski. Victime d'une chute, il a été relevé avec une jambe brisée et de fortes contusions. On transporta le malheureux à l'hôpital du district de Martigny.

Le mauvais temps continue

(Inf. part.) La pluie tombe en plaine, tandis que la neige continue à faire rage dans les vallées latérales et sur les hauteurs. C'est ainsi qu'à certains endroits, près de Simplon-Village, des gonfles d'une hauteur de 3 à 4 mètres recouvrent la chaussée. Les routes conduisant dans les vallées sont soit en totalité soit en partie recouvertes d'amas de neige. Les services des cars postaux de Sion à Arbaz, Sion-Nax, Sion-Erde, Sion-St-Martin, ont dû être supprimés hier toute la journée. Des équipes travaillent à dégager la chaussée et à rétablir la circulation.

Hier, dans la soirée, la neige s'est mise à tomber à nouveau jusqu'en plaine.

Le danger d'avalanches est particulièrement grand.

DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

(Inf. part.) Le Conseil d'Etat du Valais a nommé M. Maurice Ducrey, ingénieur, chef des Services industriels de la ville de Sion, au poste d'expert pour la fixation des taxes cadastrales. Ce dernier succède à M. Joseph Dubuis, ingénieur, démissionnaire.

En remplacement de M. Alder, qui a démissionné, c'est M. Etienne Savioz, comptable, d'Ayer, qui a été nommé adjoint au chef du service cantonal des automobiles.

Le nouvel officier d'état civil de Reckingen a été nommé en la personne de M. Léopold Jergen. M. Martin Blatter fonctionnera comme substitut.

De docteur Pius Koch a reçu l'autorisation d'exercer l'art médical dans le canton.

Jeu de soir, à Saint-Maurice

VERNISSAGE D'UNE EXPOSITION DE DESSINS D'ENFANTS

Après Genève, Lausanne, Sion et Brigue, où elle a suscité un très vif intérêt, une exposition de dessins d'enfants des Etats-Unis d'Amérique sera inaugurée jeudi soir, 14 février, à 20 heures 30, à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Maurice.

M. Hyacinthe Amacker présidera cette cérémonie au cours de laquelle M. le consul James Macfarland, le grand ami du Valais, se fera un plaisir de présenter la collection de pastels et d'aquarelles.

Cette collection groupe une quarantaine de véritables petits chefs-d'œuvre exécutés par des enfants de Baltimore âgés de 6 à 12 ans.

L'exposition durera une quinzaine de jours. La population d'Agaune est chaleureusement invitée à la visiter.

En Belgique, parce que le protocole ne permet pas au roi Baudouin d'assister aux funérailles du roi George VI

Grave malaise

BRUXELLES, 12 février. (AFP). — Le malaise créé dans l'opinion belge par la décision du roi Baudouin de ne pas assister personnellement aux obsèques du roi George VI s'est traduit mardi, à la Chambre, par une discussion passionnée.

Au nom des socialistes, auxquels se sont associés les libéraux, M. Camille Huysmans, s'en prenant au gouvernement — puisque la personne du roi est inviolable — a conjuré de façon pathétique M. van Houtte, premier ministre, de reconsidérer la décision, ou alors de démissionner.

M. van Houtte a répondu en déclarant que la décision du Souverain était dictée par la coutume et le protocole, et qu'il ne fallait pas laisser l'impression que la Belgique n'était pas unanime à s'associer au deuil de la Grande-Bretagne.

Les socialistes et les libéraux ont ensuite déposé un ordre du jour, impliquant la défiance vis-à-vis du gouvernement. C'est cet ordre du jour qui a été adopté par 91 voix contre 84.

On apprend, d'autre part, que le roi assistera vendredi à Bruxelles à l'Office célébré à la mémoire du roi George VI.

Aux dernières nouvelles, on apprend que le gouvernement de M. van Houtte n'a pas l'intention de démissionner.

Dernière Heure

Début de la campagne électorale aux Etats-Unis



« Sérénade de Minuit » au Madison Square Garden en l'honneur du candidat Eisenhower. Une manifestation monstre avec girls, artistes de cinéma et chansons, spécialement composée à cette occasion. « I like Ike » doivent avoir raison des électeurs et assurer la présidence au général Eisenhower.

Les deux bandits arrêtés à Zurich sont bien les assassins du banquier Bannwart et les cambrioleurs de l'arsenal de Henggg et de la poste de Reinach

L'identité des bandits et leur arrestation

ZURICH, 12 février. (Ag.) — Ainsi que la police zurichoise l'a déjà annoncé, l'arrestation des trois gangsters opérée lundi à Zurich a permis de tirer au clair toute une série de crimes qui, durant plusieurs semaines, avaient mis la population en émoi.

Des renseignements ont été fournis mardi après-midi sur les gangsters et leurs méfaits au cours d'une conférence de presse à laquelle assistaient M. Koenig, conseiller d'Etat et directeur de la police, M. Egger, conseiller d'Etat et chef du Département de la justice, des fonctionnaires du Parquet et de la police cantonale.

Les gangsters sont : Ernst Deubelbeiss, né en 1921, mécanicien, originaire de Schinznach, domicilié à Schlieren ; son complice est Kurt Schuermann, né en 1925, aide-ouvrier, originaire de Daeniken (Soleure), habitant Zurich 5. Un frère de Schuermann, également arrêté, n'a toutefois rien à voir avec les crimes.

Pour prévenir toute résistance de la part de Deubelbeiss, individu dangereux, la police pria son employeur de l'envoyer lundi matin dans un magasin de Schlieren pour y faire une course, ce qui était d'ailleurs dans ses attributions. Pendant qu'il était dans le magasin, les policiers ont fermé la rue et deux détectives l'ont entouré puis emmené aussitôt dans une automobile après l'avoir fouillé pour s'assurer qu'il n'était pas armé.

L'arrestation de Deubelbeiss a été rendue possible du fait qu'une personne avait remarqué que l'individu en question ne portait plus son béret basque le lendemain de l'attaque perpétrée contre la poste de Reinach. Or, ce béret basque avait été mentionné dans le signalement du malfaiteur. Deubelbeiss a fait l'objet d'une surveillance et l'on constata alors ses relations avec Schuermann. Comme on avait trouvé, dans le bureau de poste de Reinach, une éponge en caoutchouc provenant de la fabrique qui employait Deubelbeiss, la police décida de procéder à l'arrestation de l'individu, dans les circonstances que l'on sait. Plus tard, Schuermann fut aussi arrêté. Celui-ci avait été blessé à la hanche gauche, la police avait d'ailleurs déjà signalé que l'un des malfaiteurs devait être blessé, à la suite de l'échange de coups de feu qui s'était produit à Reinach.

Comment ils firent connaissance. Le cambriolage de l'arsenal de Henggg.

Deubelbeiss et Schuermann ont fait connaissance dans un pénitencier de la Suisse romande, où ils purgeaient une peine en 1945-46. Ils se rencontrèrent de nouveau à Zurich et décidèrent de se livrer aux cambriolages et pour ce faire de se procurer des armes. Ils cambriolèrent l'arsenal de Henggg et s'emparèrent de 15 mitraillettes et de dix mille cartouches. Ils emportèrent le matériel dérobé dans une auto qu'ils avaient également volée.

Tous les détails sur l'assassinat du banquier Bannwart

Leur attention fut attirée sur la banque Winterstein à la suite de l'attaque effectuée par des gangsters viennois, en 1950. Ils observèrent les voitures stationnées devant la banque, retinrent leurs plaques d'immatriculation et c'est ainsi qu'ils découvrirent que M. Bannwart était l'un des propriétaires de la banque, dont ils allaient suivre attentivement les allées et venues. Le 14 décembre, ils décidèrent de perpétrer leur forfait.

Ils s'étaient convenus d'avance que Bannwart ne devait pas avoir la vie sauve. L'attaque fut préparée ainsi : les bandits supprimèrent l'éclairage de la rue où habitait le banquier, en dévissant des fusibles. Lorsque Bannwart voulut descendre de sa voiture, comme il rentrait chez lui le soir, Deubelbeiss qui se trouvait là, le repoussa dans son auto et s'assit au volant, tandis que Schuermann, occupant un des sièges arrière, tenait Bannwart sous la menace de sa mitraillette. Les malfaiteurs exigèrent de Bannwart

qu'il leur remit la clé du coffre-fort de la banque. Comme Bannwart ne l'avait pas sur lui, Deubelbeiss amena l'automobile hors de la ville afin d'examiner ce qu'il fallait faire. C'est de Witikon que Bannwart eut avec sa femme une conversation téléphonique. Les gangsters l'emmenèrent ensuite jusqu'à la banque où ils pénétrèrent avec Bannwart qui possédait la clé d'entrée. Mais au premier étage, où se trouve le coffre-fort, ils ne purent rien faire. Les gangsters emmenèrent alors leur victime à Seebach, où Bannwart fut contraint de téléphoner à son fondé de pouvoirs de lui apporter à la banque la clé du coffre-fort. L'on s'en retourna alors en ville. Au voisinage de la banque, au Talacker, ils aperçurent le fondé de pouvoirs qui avait obéi à l'ordre de son chef. Mais comme celui-ci s'était fait accompagner d'un détective, les gangsters prirent la fuite avec la voiture. Ils se rendirent dans le Reppischtal, où ils abattirent Bannwart à coups de feu.

Le cambriolage de la poste de Reinach

Le récit que les gangsters ont fait de l'attaque du bureau de poste de Reinach correspond dans ses grandes lignes aux constatations déjà faites par la police. Ayant dû abandonner l'auto volée, ils prirent le train à Lenzbourg. Ils en descendirent à Baden-Oberstadt et décidèrent de se rendre séparément à pied jusqu'à Schlieren. Deubelbeiss reçut son complice dans sa chambre et pansa sa blessure. Sur quoi Schuermann regagna sa chambre à Zurich 5, tandis que Deubelbeiss se rendait à son travail à 9 heures.

Les quinze mitraillettes ont été retrouvées cachées dans une forêt.

L'excellent travail de la police zurichoise et la collaboration du public. Les conclusions tirées par M. le conseiller d'Etat Koenig.

Le procureur, M. Fruch, insista sur l'étroite collaboration entre la police cantonale et la police municipale. Le travail systématique effectué par la police sur les indices de Reinach, ainsi que l'appréciation des observations faites par le public, ont amené un résultat positif.

M. Koenig, chef du Département de police, conclut en exprimant au nom du gouvernement la satisfaction de voir que l'inquiétude que faisait peser sur la population les méfaits des gangsters, se trouvait maintenant dissipée. Le remerciement que la radio a adressé mardi à midi à la presse et au public, il désire l'exprimer aussi au nom du gouvernement aux fonctionnaires de la police pour la façon exemplaire dont ils ont rempli leur devoir. L'habileté de la police criminelle a permis de déduire assez rapidement que l'on avait affaire à des malfaiteurs du pays habitant Zurich et qu'ils étaient armés des mitraillettes qui avaient été dérobées à l'arsenal de Henggg.

Aussitôt, les patrouilles de police furent elles aussi armées de mitraillettes et protégées par des tuniques blindées et un service de patrouilles automobiles fut organisé pour permettre, le cas échéant, de prendre les gangsters sous un feu concentré. Après l'affaire de Reinach, on s'aperçut qu'il fallait s'attendre à une résistance délibérée, sur quoi les postes de police de la campagne furent aussi armés de mitraillettes. Les 90 mitraillettes furent fournies par le Département militaire fédéral. Toutefois, le cas des deux gangsters a démontré que des malfaiteurs bien armés peuvent causer de grandes difficultés, même à une police bien équipée. L'on tirera les conséquences qui s'imposent des critiques formulées et l'on demandera les crédits nécessaires pour pouvoir équiper la police zurichoise de façon à ce qu'elle puisse être toujours à la hauteur de sa tâche.

Ateliers de réparations pour **STYLOS**
toutes marques. — Remplissage de stylos à bille
Service rapide

Pierre Pfefferlé - Papeterie - Sion

Lorsque l'on ne s'entend plus
dans le parti semeur de discorde
et de haine...

Le nouveau journal et les derniers lieutenants de Léon Nicole...

GENEVE, 12 février. (Ag.) — M. Léon Nicole qui a décidé la publication d'un nouveau journal « La Voix du travail », a eu, à son domicile, une réunion à laquelle ont pris part MM. Mario Bianchi, ancien président de la Société d'édition de la « Voix ouvrière », Michel Buzod, ancien secrétaire de Suisse en URSS, le Dr Jaggi récemment exclu du parti, Maurice Piazola ancien rédacteur de la Voix ouvrière, et Henri Nicole, chef du Service de publicité et arbitre de boxe bien connu, ainsi que d'autres personnes venues notamment de Zurich.

M. Léon Nicole a précisé que lui et ses amis continueront à faire leur travail d'éducation de la classe ouvrière, mais qu'il n'entendait en aucune façon se mêler aux organisations périphériques.

Bulletin des avalanches

ON S'ATTEND A DES CHUTES EXTRAORDINAIRES

DAVOS, 12 février. (Ag.) — L'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches au Weisfluhjoch sur Davos communique :

Par suite de la forte hausse de la température, qui a atteint la limite de zéro degré au nord des Alpes et en Valais jusqu'à l'altitude de 1500 m et des précipitations modérées, la situation présente depuis aujourd'hui une nouvelle phase critique. On peut s'attendre à des chutes extraordinaires d'avalanches dans les Alpes vaudoises, bernoises, uranaises et glaronaises, ainsi que dans l'Alpstein et au Rhaetikon, même dans les régions situées à basse altitude. Au Valais, dans le nord du Tessin et dans la région médiane des Grisons, le danger d'avalanches s'est également accru, alors que dans le reste du Tessin et en Engadine, il n'y a pas de risques d'avalanches.

NOUVEAUX INCIDENTS EN IRAN

TEHERAN, 12 février. (AFP). — Des incidents ont éclaté ce matin à l'occasion des élections iraniennes à Neichapour dans la province de Khorasan. La troupe a dû intervenir. Il y aurait un mort et deux blessés.

PLUSIEURS GARDIENS DE LA PAIX BLESSES DANS UNE ECHAUFFOUREE

PARIS, 12 février. (AFP). — Une échauffourée s'est produite dans les parages des usines Renault, au début de l'après-midi, entre des grévistes et le service d'ordre. Elle a duré près de deux heures. Un certain nombre de gardiens de la paix ont été blessés.

Les incidents se sont produits lorsque des grévistes de Boulogne-Billancourt voulurent s'opposer à la reprise du travail aux usines Renault et se heurtèrent à d'importantes forces de police, qu'ils ont « bombardées » avec des boulets, des pavés, des tuiles enlevées aux toits des ateliers sur lesquels certains grévistes étaient perchés.

Ayent

COUPE DU CHAMOSSAIRE

A Ayent s'est courue dimanche la coupe Chamossaire, descente et slalom ouverte à tous les skieurs de la région du centre. Cette course organisée de façon parfaite obtint un succès sans précédent et plus de 50 coureurs de Montana, de Sion, de Nax et d'Ayent s'y disputèrent àprement les six challenges mis en compétition.

Principaux résultats

Descente

Seniors III : Riand Albert, 4 min. 20 sec. 1/5.
Seniors II : Blanc Raymond, Sion, 4 min. 15 sec.; Aymon Charles, Ayent, 4 min. 16 sec.; Constantin Robert, Ayent.

Seniors I : 1. Melly Camille, Sion, 3 min. 34 sec. (meilleur temps); 2. Rey Joseph, Ayent, 3 min. 35 sec.; 3. Vuignier Vital, Montana, 3 min. 36 sec.; 4. Jean Marcel, Ayent, 3 min. 42 sec.; 5. Aymon Alphonse, Ayent, 3 min. 44 sec.; 6. Bonvin Paul, Ayent, 3 min. 44 sec. 3/5; 7. Travaletti Fernand, Ayent, 3 min. 46 sec.; 8. Solioz Hubert, Nax, 3 min. 53 sec.; 9. Jean Bernard, Ayent, 3 min. 55 sec.; 10. Théoduloz Jonas, Nax, 3 min. 57 sec.

Juniors : 1. Rey Laurent, Montana, 3 min. 27 sec. 4/5; 2. Bonvin Francis, Ayent, 3 min. 33 sec.; 3. Solioz Sylvain, Nax, 3 min. 46 sec.; 4. Savioz Clément, Ayent, 3 min. 54 sec. 5. Bonvin Marcel, Ayent, 3 min. 55 sec.

Slalom

Seniors III : Riand Albert, Ayent, 134 sec.
Seniors II : 1. Blanc Raymond, Sion, 104 sec.; 2. Aymon Charles, Ayent, 125 sec.

Seniors I : 1. Melly Camille, Sion, 97 sec. 1/5; 2. Théoduloz Jonas, Nax, 98 sec. 4/5; 3. Rey Joseph, Ayent, 98 sec. 4/5; 4. Bonvin Paul, Ayent, 99 sec. 2/5; 5. Vuignier Vital, Montana, 104 sec.

Juniors : 1. Solioz Sylvain, Nax, 96 sec. 2/5; 2. Rey Laurent, Montana, 101 sec.; 3. Bonvin Francis, Ayent, 118 sec.; 4. Chabbay Emile, Ayent, 124 sec. 5. Savioz Clément, Ayent, 125 sec.

Combiné alpin

Seniors III et II : Blanc Raymond, Sion; Aymon Charles, Ayent.

Seniors I : Melly Camille, Sion; Rey Joseph, Ayent; Vuignier Vital, Montana; Bonvin Paul, Ayent; Aymon Alphonse, Ayent; Théoduloz Jonas, Nax.

Juniors I : Rey Laurent, Montana; Solioz Sylvain, Nax; Bonvin Francis, Ayent.

Challenges

Challenge Coop : Melly Camille.
Challenge Slalom : Melly Camille.
Challenge Juniors : Solioz Sylvain.
Challenge juniors combiné : Rey Laurent.
Seniors II et III combiné : Blanc Raymond.
Coupe du Chamossaire : Melly Camille.

Nous félicitons encore le Ski-Club Ayent pour la parfaite réussite de cette compétition qui prendra place parmi les plus importantes du Valais central.